
L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du deux avril deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, VINCENT, VALADOUR, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. BORIE

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD

Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR

Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Bernard AUDOUSSET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour, adressé le 2 avril aux membres du Conseil municipal, comporte les points suivants :

1. Approbation du Compte Financier Unique du Budget Eau pour l'exercice 2024 et affectation des résultats
2. Approbation du Compte Financier Unique du Budget Assainissement pour l'exercice 2024 et affectation des résultats
3. Vote du budget primitif 2025 pour le Budget principal avec reprise anticipée des résultats 2024
4. Vote du budget primitif 2025 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2024
5. Vote du budget primitif 2025 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2024
6. Vote du budget primitif 2025 pour le Budget Lotissement La Jérémie 2 avec reprise anticipée des résultats 2024
7. Vote des taux de fiscalité
8. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé
9. Servitude passage canalisations réseaux parcelles CV 622, CV 30 au Cheix
10. Contrôle réglementaire des Etablissements recevant du Public (ERP) sur la qualité de l'air intérieur
11. Location véhicule Partner Fourgon sur 49 mois
12. Délibération portant création d'emplois
13. Installation de panneaux photovoltaïques au Puy du Chiroux – bail emphytéotique

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté par Monsieur LEJEUNE.

© **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 mars 2025**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

⊙ **Information du Conseil municipal**

Décision 2025-001D

La commune a lancé un marché d'achat de fournitures administratives, scolaires et de papiers, pour les besoins des services, ce marché divisé en 3 lots (2025-02) a été attribué comme stipulé dans la décision suivante :

Département : CREUSE
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE

Décision n° 2025-001D



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU la délibération en date du 17 novembre 2020, donnant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code de la commande publique et les articles L2123-1, R2123-1 à R 2123-8

APRÈS avoir pris connaissance des propositions reçues et du rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT

- Que la commune a lancé un marché de fournitures administratives et scolaires. Ce marché se présente sous forme d'un accord-cadre à bons de commande sur 1 an reconductible 3 fois. Ce marché est composé de 3 lots comme suit :

LOT	DESIGNATION	MONTANT MAX ANNUEL HT
1	Papier A4/A3	5 000 €
2	Fournitures de bureau	5 000 €
3	Fournitures scolaires	18 000 €
	TOTAUX	28 000 €

- Que quatre opérateurs économiques ont déposé une offre ;
PGDIS, Lyreco, Ovul France pour le lot 1
PGDIS, Fabrègue pour le lot 2
PGDIS seul pour le lot 3

DECIDE

Article 1 : Le marché est attribué aux opérateurs économiques suivants :

LOT 1	OVOL FRANCE
LOT 2	PGDIS
LOT 3	PGDIS

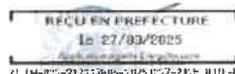
Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est de 112 000 € HT sur 4 ans.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Commune et le service des finances sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie de La Souterraine, le 24 mars 2025

Destinataires :

- Monsieur le Maire de La Souterraine,
- Préfecture de la Creuse.



21_104-001-232512006-20251227-2425 0110-U

Consultation

La consultation C2023-01 sur la dératisation, désinsectisation d'une durée de 4 ans notifiée le 15/05/2023, d'un montant de 12 463 ,60 € HT, a été modifiée par un avenant (le 25/03/2025) pour le passage d'une visite supplémentaire par an. De fait, en raison d'une population d'indésirables en forte augmentation, les 3 visites annuelles n'étaient plus suffisantes.

Montant de l'avenant : 1 156,64 € HT



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

CONCOURS PUBLIC
AVANTAGE N° 3

1. IDENTIFICATION DE LA MARCHÉ
(Répondre à chaque question en indiquant le numéro de la question)

COMUNE DE LA SOUTERRAINE
4 Rue de l'Herminette
23300 LA SOUTERRAINE
02 45 63 97 03
Mail : marches.publiques@la-souterraine.fr

2. IDENTIFICATION DU MARCHE
Préciser le nom commercial et la désignation sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, ses adresses de siège social et de son siège social (la ville est détentrice de son siège social), son adresse électronique (les adresses de télécopie et de téléphone et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaires, identifier le mandataire du groupement)

FARAGO
25 rue Alexandre Ouilhon
BP 3215
23004 Oulhet cedex
contact@farago.fr
SIRET : 491 075 656 00038
Tel : 06 85 82 82 83

3. OBJET DE LA CONSULTATION
DERATISATION-DESSOURISATION-DESMISECTISATION

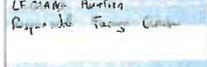
- Date de la notification de la consultation : 15/05/2023
- Début des prestations : 19/05/2023
- Durée de validité de la consultation : 4 ans
- Montant initial HT : 12 483 80 € pour les 4 ans

FARAGO CREUSE
25 rue Alexandre Ouilhon BP 3215
23004 OULHET Cedex
Tél : 06 85 82 82 83

4. MODALITÉS FINANCIÈRES
■ Modalités d'acomptes ou de paiement des prestations
Au vu de compter la population grandissante des rattachés dans notre ville, la collectivité souhaite rajouter à la consultation, une velle supplémentaire par an (soit environ au nombre de 3), soit 4 velle par an

■ Incidence financière de l'avantant
L'avantant a une incidence financière sur le montant du marché public
(Cocher la case correspondante)
 Non Oui, soit + 1156 64 € HT (1367 05 € TTC) / an

5. SIGNATURES DES PARTIES

Nom, prénom et qualité Du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LE DIANE Aurélien Président Farago Creuse	Oulhet, le 21/05/2025	
		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne ou l'entreprise

6. SIGNATURE DU RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS À LA COMMUNE

Pour l'Etat et ses établissements :
(règle ou encre de feutre chargé au carotérisé bleu)




Locations

Contrat 2025-004 Location CCAS à la mairie, a été signé pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} mars 2025.

Entre les soussignés :

La Commune de La Souterraine, 4 Rue de l'Hermitage, – 23300 LA SOUTERRAINE, représentée par son Maire, Monsieur Etienne LEJEUNE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2020 (151B/2020) ci-après dénommé « le bailleur », d'une part,

et

Le Centre Communal Action Sociale (CCAS), dont le siège est situé :

4 Rue de l'Hermitage
23300 La Souterraine

Représenté par Julien DELANNE vice-président du CCAS ci-après dénommé « le preneur » ou « le locataire », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le bailleur loue, dans les conditions prévues par le présent contrat, au locataire qui accepte, les locaux, ci-après désignés, situés dans le bâtiment hôtel de ville, rue de l'Hermitage, à LA SOUTERRAINE :

- Accueil,
- Espace confidentiel
- Comptabilité
- Permanences
- Direction

La superficie propre au CCAS est d'environ 73,73 m²

- Communs : circulation, dégagement, archives, débarras, sanitaires
- Soit 51,19 m² de communs (avec le CIAS)

Les locaux sont partagés avec le CIAS ; la clé de répartition est de 64% pour le CCAS et 36 % pour le CIAS. Cette clé est appliquée à toutes les charges

REPARTITION	COMMUNS M ²	CCAS	M ²	CIAS	M ²
Circulation	34,33	Accueil	28,04	Bureau	13,65
Dégagement	12,05	Espace confidentiel	9,48	pièces 1	26,95
Archives	15,55	Comptabilité	15,29	garage	
Débarras	7,30	Permanences	11,32		
Sanitaires	8,15	Direction	9,60		
Accès sous-sol	2,00				
	79,38	garage			
surface bureaux	114,33	surface louée	73,73	surface louée	40,60
		clé répartition	64%		36%
surface communs	79,38	répartition	51,19	répartition	28,19
Total loué m ²	193,71		124,92		68,79

Le locataire déclare bien connaître les lieux pour les avoir vus et visités.

Extrait du contrat CCAS :

Article 3 : Durée

Le présent bail est consenti et accepté à partir du 1^{er} mars 2025.
Pour une durée de 6 années.

Article 4 : Loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer trimestriel de :

- 8,40 € TTC/mois x 124,92 m² = 1 049,34 € mensuel soit **3 148,01 € TTC par trimestre**
- Le loyer sera payable à terme échu sur appel de l'avis des sommes à payer.

Les trimestres sont les trimestres civils pour les loyers et les charges.

- Personnel entretien des locaux estimation 7 680,00 € par 1 an (selon clé de répartition) soit **1 920,00 € TTC /trimestre** ; le prix exact sera régularisé le premier trimestre N+1 sur présentation d'un état récapitulatif fourni par le service des ressources humaines de la Commune.

Chaque trimestre la Commune facture ¼ du montant estimatif annuel.

- Forfait 45 € par mois (**135 € par trimestre**) pour les fournitures (produits entretien, savons, essui mains, papier hygiénique, sacs poubelles) et petits équipements (matériel de ménages) ; le matériel électrique type aspirateur n'est pas compris.
- Avance charges d'électricité **432,00 € TTC / trimestre** et de chauffage **144,00 € TTC / trimestre** ; elles seront régularisées le premier trimestre N+1 sur présentation d'un état récapitulatif fourni par le service finances afin d'avoir les chiffres réels. Ces charges seront partagées selon clé de répartition avec le CIAS.
- La TEOM est payée selon la facturation soit directement à Evolis 23, soit remboursée à la Commune dès réception de la facture.

Contrat 2025-005 Location CIAS à la mairie, a été signé pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} mars 2025.

Entre les soussignés :

La Commune de La Souterraine, 4 Rue de l'Hermitage, – 23300 LA SOUTERRAINE, représentée par son Maire, Monsieur Etienne LEJEUNE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2020 (151B/2020) ci-après dénommé « le bailleur », d'une part,

et

Le Centre Intercommunal Action Sociale (CIAS), dont le siège est situé :

4 Rue de l'Hermitage
23300 La Souterraine

Représenté par Madame Brigitte JAMMOT Vice-présidente du CIAS, ci-après dénommée « le preneur » ou « le locataire », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le bailleur loue, dans les conditions prévues par le présent contrat, au locataire qui accepte, les locaux, ci-après désignés, situés dans le bâtiment hôtel de ville, rue de l'Hermitage, à LA SOUTERRAINE :

- Bureau
- Pièce 1

La superficie propre au CIAS est d'environ 40,60 m²

- Communs : circulation, dégagement, archives, débarras, sanitaires
- Soit 28,19 m² de communs (avec le CCAS)

Les locaux sont partagés avec le CCAS ; la clé de répartition est de 64% pour le CCAS et 36 % pour le CIAS. Cette clé est appliquée à toutes les charges.

REPARTITION	COMMUNS M ²	CCAS	M ²	CIAS	M ²
Circulation	34,33	Accueil	28,04	Bureau	13,65
Dégagement	12,05	Espace confidentiel	9,48	pièces 1	26,95
Archives	15,55	Comptabilité	15,29	garage	
Débarras	7,30	Permanences	11,32		
Sanitaires	8,15	Direction	9,60		
Accès sous-sol	2,00				
	79,38	garage			
surface bureaux	114,33	surface louée	73,73	surface louée	40,60
		clé répartition	64%		36%
surface communs	79,38	répartition	51,19	répartition	28,19
Total loué m ²	193,71		124,92		68,79

Le locataire déclare bien connaître les lieux pour les avoir vus et visités.

Extrait contrat CIAS :

Article 3 : Durée

Le présent bail est consenti et accepté à partir du 1^{er} mars 2025.
Pour une durée de 6 années.

Article 4 : Loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer trimestriel de :

- 7,00 € HT/mois x 68,79 m² = 481,52 € HT mensuel 577,83 € TTC soit :
1 733,48 € TTC par trimestre (1 444,56 € HT / trimestre)
Le loyer sera payable à terme échu sur appel de l'avis des sommes à payer.
Les trimestres sont les trimestres civils pour les loyers et les charges.
- Personnel entretien des locaux estimation 4 320 € par 1 an (selon clé de répartition)
soit **1080,00 € net de taxe /trimestre** ; le prix exact sera régularisé le premier trimestre
N+1 sur présentation d'un état récapitulatif fourni par le service des ressources
humaines de la Commune.

Chaque trimestre la Commune facture ¼ du montant estimatif annuel.

- Forfait 25 € par mois (75 € par trimestre) pour les fournitures (produits entretien, savons, essui mains, papier hygiénique, sacs poubelles) et petits équipements (matériel de ménages) ; le matériel électrique type aspirateur n'est pas compris.
- Avance charges d'électricité 243,00 € TTC / trimestre et de chauffage 81,00 € TTC / trimestre ; elles seront régularisées le premier trimestre N+1 sur présentation d'un état récapitulatif fourni par le service finances afin d'avoir les chiffres réels. Ces charges seront partagées selon clé de répartition avec le CIAS.
- La TEOM est payée selon la facturation soit directement à Evolis 23, soit remboursée à la Commune dès réception de la facture.

Monsieur LEJEUNE :

« Ce budget reprend parfaitement les conclusions de notre débat d'orientations budgétaires. Sans surprise, c'est le budget le plus complexe que nous ayons eu à faire de la mandature et lorsque je vois se succéder les appels de l'association des maires de France, les associations d'élus, les différents débats dans les différentes communes, je me dis que l'on n'échappe malheureusement pas à la difficulté structurelle et conjoncturelle que connaissent aujourd'hui les collectivités territoriales, en particulier les communes, puisque l'Etat se décharge sur les régions qui se déchargent sur les départements qui se déchargent sur les communautés de communes qui se déchargent sur les communes qui ne peuvent se décharger sur personne.

Par conséquent, aujourd'hui, nous arrivons dans un exercice qui est périlleux. Nous avons réussi et j'en profite pour remercier l'intégralité des services et des élus qui m'entourent qui ont fait un gros travail pour que ce budget puisse être bâti, qu'il puisse nous permettre d'assumer un investissement toujours très conséquent pour notre commune puisque c'était l'objectif en continuant la trajectoire de désendettement et sans sabrer les différents projets, services ou partenaires de la collectivité.

Très difficile, je le redis, cet exercice budgétaire, beaucoup plus complexe que celui de l'EPCI qui a réussi à retrouver des marges de manœuvres conséquentes, qui en avait besoin pour mener ses projets mais il y a plusieurs facteurs endo et exogènes qui l'expliquent. D'abord, nos propres choix et, notamment, le fait de diminuer notre part de fiscalité il y a quelques années pour la transférer à la communauté de communes pour pouvoir mener à bien les projets qui, aujourd'hui, représente à peu près 100 000 € sur chaque exercice budgétaire, le fait que la commune soit quand même beaucoup plus sujette à la volatilité des prix et de l'inflation, je le disais en conseil communautaire mais je le répète ici, les services d'une communauté de communes sont beaucoup plus souples en gestion que ceux d'une commune. Je m'explique par un exemple, Patrice FILLoux est là et le sait, pour faire des économies très substantielles sur la piscine lorsque les fluides se sont envolés, il a suffi de fermer un jour supplémentaire par semaine pour économiser à peu près 200 000 € et retrouver des marges de manœuvres. Ce n'est absolument pas possible pour une commune. Que pourrait-on faire, fermer les écoles une journée par semaine ? je

ne suis pas sûr que ce ne soit ni possible, ni souhaitable. Le fait aussi, et là, je rappellerai quand même le cri d'alarme des communes aujourd'hui, le fait que les communes soient très clairement ciblées dans les différentes lois de finances, en termes d'économie, d'efforts à faire, d'inflation : un seul exemple (je l'ai déjà dit lors du DOB mais je le redis), pour tout le monde, les ménages, les collectivités, les prix de l'électricité diminuent cette année, de 10 à 30 % selon les secteurs, sauf un secteur qui augmente de 15 % qui est l'éclairage public et, comme par hasard, c'est une dépense des communes. Comme je le disais au DOB, de là à y voir la volonté de mettre les communes à nu, il n'y a qu'un pas que je franchirai ce soir. Cela, plus ce que j'ai dit avant explique aussi les difficultés que nous avons eu à bâtir un budget qui, pour le reste, demeure sincère, nous permet toujours de pouvoir investir et fonctionner convenablement au service d'un territoire qui a su ces derniers mois, ces dernières années, retrouver sa dynamique. Je ne serai pas plus long en introduction et je passe la parole à Patrice FILLOUX pour présenter les différents CFU. »

Monsieur LEJEUNE passe ensuite la parole à Monsieur FILLOUX.

Monsieur FILLOUX :

« Chers collègues, vous savez que, désormais, le budget est présenté non plus sous format de compte administratif et compte de gestion mais avec un CFU compte financier unique et ceci depuis l'année passée s'inscrivant dans la réforme du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de l'article 205 de la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Nous étudierons les CFU eau, assainissement puis le budget principal avec reprise anticipée des résultats 2024 pour les différents budgets.

Aussi, vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Nous allons pouvoir prendre acte de la présentation faite du compte financier unique, après que j'ai remercié une nouvelle fois les services municipaux qui accomplissent un travail remarquable au quotidien, il l'est d'autant plus dans un contexte complexe où l'adaptabilité demeure grandement nécessaire, voire imposée.

Merci à Véronique ALONZO pour cet exercice dans le domaine financier, à Delphine DELAIDE, DGS pour la gestion générale des services, aux responsables de services et aux agents qui assurent au quotidien un travail de qualité pour conserver à notre ville, son attrait et son image fleurie, accueillante, positive et dynamique.

Au niveau des orientations pour 2025, tenant compte du contexte actuel, des enjeux pour les sostraniens et de nos capacités financières, nous proposons un engagement fort et continu malgré le contexte qui passera par :

- la poursuite du désendettement de la collectivité,*
- la non-augmentation et même son ajustement en diminution sur les 3 taux d'imposition pour la part communale,*
- le maintien du soutien au monde associatif local,*
- la poursuite de l'investissement local en appui au tissu commercial et économique, à l'attractivité et à l'amélioration du cadre de vie.*

Et là je vous apporte quelques éléments de comparaisons. Pour donner de la lisibilité et du contenu aux éléments qui concernent notre ville, une comparaison avec une ville voisine presque jumelle, dirais-je, Argenton Sur Creuse. Qu'est ce qui nous rapproche ? Qu'est ce qui nous éloigne ? Mais cette comparaison est sans doute plus proche que la comparaison aux villes de même strate car comme vous le reconnaissez suivant si l'on est proche du plafond de la strate ou du seuil, cela peut engendrer des interprétations. Alors en 2019 :

- une population similaire, à 100 habitants près,
- des taux d'imposition inférieurs à Argenton Sur Creuse, c'est vrai,
- des recettes de fonctionnement supérieures à La Souterraine,
- mais des dépenses également inférieures à Argenton,
- des produits d'imposition supérieurs à La Souterraine,
- des dépenses d'équipements supérieures à Argenton,
- un encours de la dette bien meilleur à La Souterraine,
- à la lecture de la structure de la population et en prenant des chiffres récents mais j'attends avec impatience les chiffres démographiques encore plus récents :

	Argenton sur Creuse	La Souterraine
Population entre 2013 et 2019	- 0,5%	-1,2%
Solde naturel 2013-2019	-1%	- 0,9%
Nb ménages 2019	2617	2603
Nb naissances 2021	22	34
Nb décès 2021	76	94
Logements 2019	3328	3367
Résidences principales 2019	78,6	78,7
Logements vacants 2019	12,7	14,9
Ménages fiscaux 2020	2489	2486
Emploi 2019	2631	3027
Nb établissements actifs 2020	249	266
Agriculture	1,6%	2,6%
Industrie	10,8%	6%
Commerce	64,3%	69,2%
1 à 9 salariés	76,3%	70,3%
10 salariés et plus	15,3%	21,8%

ARGENTON SUR CREUSE

Chiffres clés	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	6 514	1 283	1 307
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	5 717	1 126	1 163
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	797	157	144
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	2 973	586	478
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	2 540	500	505
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-433	-85	27
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 022	201	210
Encours de la dette au 31/12/N	6 314	1 244	767

FONDS DE ROULEMENT	988	135	411
--------------------	-----	-----	-----

LA SOUTERRAINE

Chiffres clés	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	6 959	1 343	1 307
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	6 640	1 281	1 163
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	319	62	144
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	2 271	438	478
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	2 173	413	505
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-98	-19	27
Capacité d'autofinancement brute = CAF	573	111	210
Encours de la dette au 31/12/N	4 562	883	767
FONDS DE ROULEMENT	121	23	411

1. Approbation du Compte Financier Unique du Budget Eau pour l'exercice 2024 et affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Exécution Fonctionnement

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - CFU - 2024

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandata émis (b)	Rattachement s (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	20 000,59	11 900,14	0,00	11 900,14	59,50	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00	13 524,06	0,00	13 524,06	90,16	0,00
Chapitre 014	Aliénations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 05	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		37 000,59	25 424,22	0,00	25 424,22	68,71	0,00
Chapitre 06	Charges financières	18 000,00	15 889,84	0,00	15 889,84	88,28	0,00
Chapitre 07	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 08	Dotations aux provisions et dépréciat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 09	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 000,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		58 000,59	41 313,86	0,00	41 313,86	71,23	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	120 000,00					
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	44 170,00	44 168,71	0,00	44 168,71	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		172 778,00	44 168,71	0,00	44 168,71	25,56	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		230 778,59	85 482,57	0,00	85 482,57	37,04	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		230 778,59	85 482,57	0,00	85 482,57		0,00

(1) dépenses engagées sans mandats émis

(2) ce chapitre n'est pas en M48

(3) DÉ 042 = RI 040, DÉ 043 = RE 043

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - CFU - 2624

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachemen ts (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisatio n (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Affectations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(Z)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courants	107 935,00	103 177,92	77 900,00	180 177,92	166,93	0,00
Total des recettes de gestion courants		107 935,00	103 177,92	77 900,00	180 177,92	166,93	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		107 935,00	103 177,92	77 900,00	180 177,92	166,93	0,00
Chapitre 042	Opérat ^{on} entre transfert entre sections (3)	8 735,00	8 734,74	0,00	8 734,74	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat ^{on} entre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 735,00	8 734,74	0,00	8 734,74	100,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		116 670,00	111 912,66	77 900,00	188 912,66	161,92	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		114 186,98					
Total des recettes de la section d'exploitation		230 856,98	111 912,66	77 900,00	188 912,66		0,00

(1) recettes justificatives non liées

(2) ce chapitre annule uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

Exécution Investissement

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - CFU - 2024

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	27 050,00	0,00	0,00	17 050,00
Chapitre 21	immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	immobilisations en cours	936 542,00	542 071,68	57,76	49 706,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		966 592,00	542 071,68	54,45	65 756,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	27 206,79	90,70	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	4 000,00			
Total des dépenses financières		34 000,00	27 206,79	80,03	0,00
Total	Chapitre d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 029 592,00	569 280,48	55,29	66 756,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 735,00	6 734,74	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00	18 376,50	18,38	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		106 735,00	27 111,24	24,93	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 136 327,00	596 391,72	52,50	66 756,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		323 823,38			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 460 150,38	596 391,72		66 756,00

(1) dépenses engagées non remboursées

(2) voir l'état B.25) pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RC 042

(6) DI 041 = RI 041

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - CFU - 2024

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b /a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 025 820,00	826 824,34	81,10	398 995,66
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	63 552,38	63 552,38	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d' investissement		1 189 372,38	890 376,72	88,05	398 995,66
Chapitre 023	Virement de la section d'exploitation (4)	128 808,00			
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	44 170,00	44 168,71	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00	18 376,50	18,38	0,00
Total des recettes d'ordre d' investissement		272 978,00	62 545,21	22,93	0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 462 350,38	952 921,93	51,48	398 995,66
001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté		0,00			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 462 350,38	952 921,93		398 995,66

(1) recettes justifiées non tirées
(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service ou son personnel reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(3) voir l'annexe IV-2bis pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour reversement, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans affectation)
(5) D1 040 = RE 042
(6) D1 041 = RI 041

Tableau affectation des résultats

RESULTATS ANNÉE 2024

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2023	114 108,59 €	Résultat antérieur reporté 2023	- 323 823,38 €
Résultat de l'exercice 2024	103 430,09 €	Résultat de l'exercice 2024	156 530,21 €
Solde d'exécution cumulé	217 538,68 €	Solde d'exécution cumulé 001	- 167 293,17 €
		Reste à réaliser 31.12.2024	
		Dépenses	65 758,00 €
		Recettes	398 995,00 €
		Solde	333 237,00 €
TOTAL A AFFECTER	217 538,68 €	RÉSULTAT	165 943,83 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : - €
(crédit au compte 1068 au BP 2024)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 217 538,68 €
(ligne 002 - report à nouveau)

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget EAU qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- AFFECTE les résultats de la manière suivante :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : - €
(crédit au compte 1068 au BP 2024)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 217 538,68 €
(ligne 002 - report à nouveau)

reprise du résultat	001	- 167 293,17 €
	002	217 538,68 €
	1068	- €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

2. Approbation du Compte Financier Unique du budget Assainissement pour l'exercice 2024 et affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Sur notre **Budget Assainissement**, on revient sur la notice page 12 à 16 et notamment le tableau affectation des résultats. Celui-ci est construit sur l'exécution budgétaire d'exploitation 2024 de + 87 460,98 € qui, additionnée au résultat antérieur 2023, aboutit à un résultat d'exploitation de 377 915,13 € ; Côté investissement, le résultat est de - 76 053,78 € qui, additionné au résultat antérieur et aux RAR aboutit à un résultat 2024 de 256 702,41 €.

*Sans besoin de financement sur l'investissement, cela permet de reporter l'entièreté des 377 915,13 € sur l'excédent d'exploitation 2025.
Tant en exploitation qu'en investissement, vous avez dans les tableaux les résultats de chaque chapitre.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote du Compte Financier Unique.

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Exécution Fonctionnement

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CFU - 2024

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	326 160,15	199 581,87	4 000,00	203 581,87	62,42	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	128 000,00	125 645,65	0,00	125 645,65	98,16	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	122,02	0,00	122,02	2,03	0,00
Total des dépenses de gestion courante		460 160,15	325 349,54	4 000,00	329 349,54	71,57	0,00
Chapitre 66	Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	250,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		475 410,15	325 349,54	4 000,00	329 349,54	69,28	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	100 000,00					
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	135 890,00	135 890,62	0,00	135 890,62	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		235 890,00	135 890,62	0,00	135 890,62	57,61	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		711 300,15	461 239,16	4 000,00	465 239,16	65,41	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		711 300,15	461 239,16	4 000,00	465 239,16		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M40

(3) DE 042 = RF 040 ; DE 043 = RE 043

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CFU - 2024

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	350 000,00	283 983,47	220 000,00	503 983,47	144,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	23 071,20	0,00	23 071,20	115,36	0,00
Total des recettes de gestion courante		370 000,00	307 054,67	220 000,00	527 054,67	142,45	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	25 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		396 200,00	307 054,67	220 000,00	527 054,67	133,26	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	25 646,00	25 645,47	0,00	25 645,47	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		25 646,00	25 645,47	0,00	25 645,47	100,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		421 846,00	332 700,14	220 000,00	552 700,14	131,23	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		290 454,15					
Total des recettes de la section d'exploitation		711 300,15	332 700,14	220 000,00	552 700,14		0,00

(1) recettes justifiées non librées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

Exécution Investissement

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CFU - 2024

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réservations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	165 000,00	17 088,22	10,36	49 655,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	624 291,19	170 054,85	27,24	94 053,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	619 291,19	187 173,07	22,85	143 708,00
Chapitre 10	Dotations, fonds directs et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	5 000,00			
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	624 291,19	187 173,07	22,71	143 708,00
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	25 646,00	25 645,47	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	125 646,00	25 645,47	20,41	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	949 937,19	212 818,54	22,40	143 708,00
	001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté	0,00			
	TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	949 937,19	212 818,54		143 708,00

(1) dépenses engagées non mandatées
(2) voir l'état (R-D) pour le détail des opérations d'équipement
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la rigue effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée
(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) DR 040 = RE 042
(6) DR 041 = RI 041

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CFU - 2024

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	156 321,00	875,14	0,56	118 738,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		296 321,00	875,14	0,29	118 738,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	100 000,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	136 898,00	136 898,62	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		336 898,00	136 898,62	40,46	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		633 219,00	1017 973,76	16,09	118 738,00
061 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		387 726,19			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1020 945,19	1017 973,76		118 738,00

(1) recettes justifiées non libérées

(2) A servir exclusivement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'item 14-25 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'annulation de titre (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Tableau affectation des résultats

AFFECTATION BUDGET ASSAINISSEMENT RESULTAT ANNÉE 2024

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2023	290 454,15 €	Résultat antérieur reporté 2023	357 726,19 €
Résultat de l'exercice 2024	87 460,98 €	Résultat de l'exercice 2024	- 76 053,78 €
Solde d'exécution cumulé 2024	377 915,13 €	Solde d'exécution cumulé (report au 001 2025)	281 672,41 €
		Reste à réaliser 31.12.2024	
		Dépenses	143 708,00 €
		Recettes	118 738,00 €
		Solde	- 24 970,00 €
TOTAL A AFFECTER	377 915,13 €	RÉSULTAT	256 702,41 €

Le maire propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0
(crédit au compte 1068 au BP 2025)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 377 915,13 €
(ligne 002 - report à nouveau)

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- AFFECTE les résultats de la manière suivante :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : - €
(crédit au compte 1068 au BP 2024)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 217 538,68 €
(ligne 002 - report à nouveau)

	001	- 167 293,17 €
reprise du résultat	002	217 538,68 €
	1068	- €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 8	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

Monsieur FILLOUX :

Nous pouvons passer aux différents budgets primitifs.

3. Vote du Budget primitif 2025 pour le Budget Principal avec reprise anticipée des résultats 2024

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 18 mars 2025, le budget primitif sera voté par chapitre avec une fongibilité des crédits de 7,5 % en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est présenté avec la reprise anticipée des résultats 2024 validée par le comptable ; il s'équilibre comme le présente les documents suivants :

RESULTAT ANTICIPE ANNÉE 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2023	312 081,33 €	Résultat antérieur reporté 2023	- 544 470,71 €
Résultat de l'exercice 2024	140 214,65 €	Résultat de l'exercice 2024	284 336,62 €
<i>Solde d'exécution cumulé 2024</i>	452 295,98 €	<i>Solde d'exécution cumulé 001 reporté au BP 2025</i>	- 260 134,09 €
		Reste à réaliser 31.12.2024	
		Dépenses	225 111,00 €
		Recettes	244 717,00 €
		Solde	19 606,00 €
TOTAL A AFFECTER	452 295,98 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 240 528,09 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2024)		240 528,09 €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025fonctionnement : (ligne 002 - report à nouveau)		211 767,89 €
	001 déficit cumulé	- 260 134,00 €
reprise anticipée du résultat	002 résultat reporté excédent	211 767,00 €
	1068 affectation en réserve	240 528,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	CFU 2023	BP+BS+ DM 2024	CFU 2024	BP 2025
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...) <i>dont travaux, huissier, expert sinistre TLH</i>	1 847 058,56	2 166 238,33	2 070 386,77	2 226 551,00 60 000,00
012: dépenses de personnel	3 611 506,47	3 684 000,00	3 671 102,48	3 740 000,00
014 : att. produits (jeunes agri+fpic)	77 643,00	78 500,00	77 852,00	78 500,00
		-		
		-		
65: autres charges de gestion	920 679,39	988 500,00	976 444,13	985 000,00
66: charges financières	95 410,84	115 000,00	105 638,38	109 000,00
67:charges exceptionnelles	290,54	5 000,00	2 370,60	5 000,00
68 : provisions	31 000,00	32 000,00	31 000,00	9 000,00
		-		
TOTAL DEPENSES REELLES	6 583 588,80	7 069 238,33	6 934 794,36	7 153 051,00
023: virement à l'invest.		221 115,00		590 000,00
042/675 et 6761: immo cédées	2,40	-		
042/6811 Dotation aux amortissements	271 163,75	272 000,00	270 225,95	275 000,00
042/6812 Charges à répartir		-		
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	271 166,15	493 115,00	270 225,95	865 000,00
	6 854 754,95		7 205 020,31	8 018 051,00
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	6 854 754,95	7 562 353,33	7 205 020,31	8 018 051,00

chapitre 65	CA 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025
Contingent incendie	200 332,76	208 973,00	208 972,11	214 140,93
Voirie rurale	26 164,91	50 000,00	40 680,00	60 000,00
Caisse des écoles	31 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
CCAS	155 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Sub aux associations 65748	223 727,00	255 000,00	249 480,00	270 000,00
Sub MEF 65748	33 500,00	33 500,00	33 500,00	supp
Sub aux commerces 65742	48 782,50	50 000,00	45 231,50	45 000,00
sous total	306 009,50	338 500,00	328 211,50	315 000,00
valorisation subvention en nature	654 399,00		729 677,00	

travaux incendie fonctionnement TLH 615228

60 000,00

Recettes	BP+BS+DM 2023	CFU 2023	BP+BS+ DM 2024	CFU 2024	BP 2025
013 : atténuation de charges	117 700,32	136 650,56	80 000,00	85 967,74	30 000,00
70 : produits du domaine	359 000,00	347 099,49	363 700,00	383 631,23	400 000,00
73: Impôts	1 380 000,00	1 382 583,00	1 380 000,00	1 378 851,00	1 375 318,00
731 : Fiscalité locale	3 690 000,00	3 695 101,70	3 803 000,00	3 829 591,10	3 869 000,00
74: dotations et subv	1 004 260,00	1 103 172,63	1 069 330,00	1 114 758,49	1 088 076,00
75 : autres produits (location des immeubles) <i>dont remboursement sinistre TLH</i>	420 000,00	460 524,76	462 000,00	473 408,70	850 000,00 350 000,00
76 : produits financiers	0,00	14,20	-	15,00	
77 : produits exceptionnels	0,00	276,66	500,00	2 334,57	9 000,00
77 : Ventas	10 000,00		-		
78 : Reprises sur provisions	0,00		15 000,00		93 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	6 980 960,32	7 125 423,00	7 173 530,00	7 268 557,83	7 714 394,00
042/722: travaux en régie	15 000,00		10 000,00	9 935,31	27 044,00
042 : moins value cessions	0,00		-		
042/77681 neutralisation amort	25 378,00	25 377,37	33 627,00	33 626,82	33 406,00
042/777 sub inv transférées	22 920,00	22 918,94	33 115,00	33 115,00	31 440,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	63 298,00	48 296,31	76 742,00	76 677,13	91 890,00
	7 044 258,32	7 173 719,31	7 250 272,00	7 345 234,96	7 806 284,00
RESULTAT REPORTE (002)	225 707,68		312 081,33		211 767,00
TOTAL	7 269 966,00	7 173 719,31	7 562 353,33	7 345 234,96	8 018 051,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		CFU 2023	BP+BS+ DM 2024	CFU 2024	RAR	BP 2025
0010F	déficit d'exécution		544 470,71			260 134,00
			-			
			-			
16 OF	remboursement emprunts	553 807,18	575 000,00	572 697,81		585 000,00
165	cautions		1 000,00	403,59		1 000,00
20	immo, incorporelles	13 620,00	66 109,00	52 020,35	14 058,00	18 000,00
204	sub, d'équipement versées	33 626,82	33 406,00	33 405,90		75 935,00
21	matériel, mobilier et terrains	65 208,34	105 010,00	76 814,47	23 552,00	330 000,00
23/2312	travaux terrains et voirie	194 788,27	370 058,00	388 608,81	22 953,00	
23/2313	travaux bâtiments	1 168 163,52	302 089,00	300 246,73	117 435,00	914 575,00
23/2315	travaux réseaux (électriques)	58 208,88	212 805,00	84 828,45	34 213,00	
23/2316	Restau bien historique et culturel	35 818,27	22 709,00	5 087,00	12 900,00	
238	constitution avance marchés		100 000,00			50 000,00
26	Participations et créances		-			
27	Autres immobilisations		-			
			-			
040/231	travaux en régie		10 000,00	9 935,31		27 044,00
040/481	charges à étaler		-			
040 OF	diff sur immo (- value)		-			
040/139	subvention transférable	22 918,94	33 115,00	33 115,00		31 440,00
040/198	neutralisation amort	25 377,37	33 627,00	33 626,82		33 406,00
041 OF	remboursement avances		100 000,00			50 000,00
	total	2 124 969,28	2 332 656,71	1 590 790,24	225 111,00	2 376 534,00
	TOTAL GENERAL					2 601 645,00

RECETTES						
		CFU 2023	BP+BS+ DM 2024	CFU 2024	RAR	BP 2025
001OF	excédent					
1088OF	affectation en réserve	669 483,09	232 590,71	232 590,71		240 528,00
10222 OF	fcvta	170 313,99	170 000,00	209 883,28		150 000,00
10226	Taxe aménagement	12 986,22	20 000,00	6 376,48		5 000,00
			-			
165	Cautions		1 000,00			
16....	emprunt	500 000,00	560 000,00	550 000,00		500 000,00
		100 000,00	-			
024	Cession immobilisations		40 000,00			80 000,00
13	Fonds de concours		-			80 000,00
13	subventions participations	546 910,52	792 693,00	606 050,44	244 717,00	336 400,00
21	remboursement		-			
23	immobilisations en cours		-			
238	constitution avances marchés		100 000,00			50 000,00
26			-			
27			-			
021 OF	prélèvement		221 115,00			590 000,00
040OF	amortissements	271 163,75	272 000,00	270 225,95		275 000,00
040/4818	charges à étaler		-			
040 OF	sortie de patrimoine		-			
040 OF 192	diff sur immo.(+ value)	2,40	-			
			-			
041/238	remboursement Avance		100 000,00			50 000,00
		1 999 693,82	1 916 283,71	1 875 126,86	244 717,00	2 356 928,00
	TOTAL GENERAL			1 875 126,86		2 601 645,00

Monsieur FILLOUX :

« Sur notre **Budget primitif du budget principal**, on revient sur la notice page 17 à 20 et notamment le tableau affectation des résultats. Celui-ci est construit sur l'exécution budgétaire d'exploitation 2024 de 140 214,65 € qui additionnée au résultat antérieur 2023 aboutit à un résultat d'exploitation de 452 295,98 €;

Côté investissement, le résultat est de 284 336,62 € qui additionné au résultat antérieur et aux RAR aboutit à un résultat 2024 de - 240 528,09 €.

Avec un besoin de financement sur l'investissement de 240 528,09 €, cela diminue notre report de 211 767,00 € sur l'excédent d'exploitation 2025.

Tant en exploitation qu'en investissement, vous avez dans les tableaux les résultats de chaque chapitre que je vous propose de passer en revue dans les grandes masses.

Vous pouvez observer sur les dépenses générales, sur la partie fonctionnement, un CFU de 2 070 000 € versus un peu plus que ce qui avait été budgété autour de 2 166 000 €, les dépenses de personnel sont moindres par rapport à ce qui avait été provisionné : 3 671 000 € versus ce qui avait été projeté à 3 684 000 €. Voilà pour les grandes masses.

Sur les recettes de fonctionnement, les grandes masses sont celles des impôts avec, à peu près, le même montant puisqu'on avait provisionné 1 380 000 € et le réalisé est à 1 379 000 €, ce qui est une réelle performance de l'avoir si bien calculé. Concernant la fiscalité locale, vous avez un peu plus de fiscalité, à hauteur de 20 000 € supplémentaires et sur les dotations et subventions, là aussi majorées de quelques milliers d'euros, ce qui n'est pas négligeable puisque cela représente un peu plus de 40 000 €.

Sur l'investissement, vous avez l'entièreté des éléments qui ont permis d'aboutir à l'affectation des résultats anticipés dont je viens de vous parler, que ce soit en dépenses ou en recettes.

Je vous propose ensuite de regarder le budget prévisionnel qui vous est proposé avec quelques détails supplémentaires.

Sur le fonctionnement, les dépenses générales grimpent pour les raisons qui ont été évoquées par le maire et évoquées également dans le débat d'orientations budgétaires, notamment sur les fluides qui augmentent largement puisqu'on passe d'un résultat 2024 de 2 070 000 € à 2 226 000 € concernant ces dépenses

à caractère général. Il faut indiquer aussi que, dans ces éléments, il y a les frais liés au sinistre qui a émaillé, ces dernières semaines, l'actualité sostranienne.

Concernant les dépenses de personnel, elles sont contenues, je l'avais évoqué dans le débat d'orientations budgétaires par rapport aux dernières augmentations des dernières années et s'élèvent à 3 740 000 € versus 3 671 000 € de l'année 2024. Voilà les deux grandes masses que je voulais citer.

Vous pouvez observer, dans le tableau du chapitre 65, concernant l'ensemble des lignes, une volonté forte politique de notre collectivité de poursuivre, comme je l'évoquais, le soutien aux associations et aux commerces, même s'il y a eu un travail, comme la subvention de la MEF, qui est intégré aux subventions aux associations mais le soutien au CCAS, à la Caisse des écoles, au contingent incendie, est toujours identique et la voirie subit une augmentation concernant le montant que nous voulons y consacrer.

Concernant l'investissement, on peut constater une certaine stabilité au niveau de la somme concernant les impôts. La fiscalité locale devrait rapporter 40 000 € supplémentaires et on prévoit, sur les dotations et subventions, un ralentissement comme il vous l'a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, notamment ce qu'évoquait aussi le Maire concernant l'Etat qui considère, à tort, que les collectivités sont les principales responsables des difficultés de l'Etat lui-même.

Vous voyez apparaître le remboursement du sinistre de l'école Tristan l'Hermite, même s'il y aura une phase d'assurance, bien évidemment. Cela a forcément un impact sur notre prévision.

Vous avez aussi, sur la partie investissement, le remboursement de l'emprunt, nous continuons à rembourser toujours un peu plus que nous empruntons, ce qui contribue à désendetter la commune même si on aimerait que cela soit davantage. Les contraintes que je viens d'évoquer, que le maire a évoqué et qui ont été évoquées lors du débat d'orientations budgétaires font que cet effort est amoindri. Et puis, vous avez les travaux sur les bâtiments, notamment, je l'ai expliqué, sur le bâtiment Tristan l'Hermite et un certain nombre de travaux et d'investissements pour lesquels vous avez eu la liste dans les différents envois qui vous ont été adressés. »

Madame JAMMOT :

« On s'associe bien évidemment aux remerciements aux services pour les documents qui nous sont fournis.

Sur le FONCTIONNEMENT, en dépenses :

Le budget s'établit à 7 153 000 € en dépenses réelles contre 7 069 238 € au budget 2024 soit une hausse de 1,3 %.

Les dépenses de personnel qui représentent 2 226 551 € sont en hausse d'un peu plus de 3 % par rapport au BP. On a bien noté, sur ce chapitre, l'effet + 3 points de CNRACL, l'augmentation Urssaf et l'augmentation à la participation sociale complémentaire, le tout représentant une hausse d'environ 70 000 €.

Sur le personnel : nous sommes bien à 76,5 ETP au 31/12 + 2,5 agents en remplacement d'agents malades. Sur ce chapitre, les marges de manœuvre résident sûrement dans l'organisation du travail et dans la répartition des charges Commune/Com-Com. A titre d'exemple, la ville n'est pas dans un état de propreté correspondant à nos effectifs. Or, la propreté fait partie de l'attractivité.... Les autres charges de gestion restent stables à 985 000 €.

Sur ce chapitre, deux remarques :

Les subventions aux associations sont en hausse de 20 000 €. Néanmoins, il faut bien prendre conscience qu'avec la valorisation en nature apportée aux associations (dont 5 postes affectés semble-t-il) on atteint presque le million d'euros, soit 14 % des dépenses de fonctionnement

Il ne s'agit pas de critiquer le travail de celles-ci sur le territoire, leur impact en termes d'attractivité de certaines manifestations culturelles ou sportives, il s'agit juste de se questionner sur le montant investi au global et de voir si celui-ci est toujours compatible avec nos capacités budgétaires en 2025, et donc peut-être

de réajuster. On ne peut pas afficher un dogme, et quel que soit le contexte ne pas y toucher quand la commune se trouve en difficulté à la fin de l'année....

Les charges financières sont quasi stables mais la durée nécessaire pour nous désendetter nous fait désormais entrer dans la zone critique qui commence à 11/12 ans alors que nous sommes à 13 ans et 6 mois, donc cela devient plus que préoccupant L'endettement représente près de 15 % des dépenses de fonctionnement.

Au global, les dépenses de fonctionnement restent supérieures d'environ 118 €/habitant par rapport à la strate.... et si vous multipliez cette somme par le nombre d'habitants, vous arrivez à 600 000 € de dépenses supplémentaires pendant que les charges de gestion restent difficiles à contenir... et continuent d'augmenter.

En Recettes : Le budget s'établit à 7 714 394 € soit une hausse de 600 000 € /Budget 2025 essentiellement due au sinistre Tristan l'Hermite.

La fiscalité augmente légèrement en raison de l'inflation, étant précisé qu'en 3 ans, sous le simple effet de l'augmentation des bases, nos concitoyens ont pris une hausse de 12 %. Oui, La Souterraine reste attractive en raison de certains services, mais notre fiscalité élevée fait parfois la différence avec d'autres communes. En 2 ans, la fiscalité a rapporté 300 000 € de plus à la commune....

Les travaux en régie pour une fois augmentent ce qui est très bien puisque cela constitue une recette de fonctionnement. (on le demande depuis longtemps et cela permet aussi de mettre en valeur le savoir-faire des agents), donc il faut veiller à les maintenir à un certain niveau.

Les dotations et subventions, contrairement au discours qui est véhiculé, restent globalement stables et, dans le contexte économique et la situation des finances publiques, elles n'augmenteront pas. Seule une augmentation notable de la population à terme peut nous sauver, à condition que nous puissions offrir logement et travail avec une fiscalité supportable.

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 376 534 € soit à peu près la même somme que l'an dernier. Cependant, les investissements réels devraient tourner autour de 1,2 M d'€ si tout va bien, financés par l'emprunt pour presque moitié étant précisé que nous n'avons aucune épargne nette pour investir et même un déficit de 100 000 € à fin 2024.

Certains travaux plus qu'utiles, telle la réfection de la rue du Pont Neuf, doivent être étalés sur 2 ans faute de marge de manœuvre. L'incendie de Tristan l'Hermite vient aggraver notre capacité d'investissement déjà affaiblie et on ne peut que le déplorer.

La vraie question dans tout cela réside dans notre épargne nette négative en 2024 et les questionnements que cela engendre. Si la situation de notre Com-Com reste correcte, celle de la commune se détériore et impose une réflexion sérieuse sur les économies possibles ou d'autres organisations.

Il ne s'agit pas, comme je l'entends souvent, de savoir quels services on supprime.... il s'agit de savoir comment on les organise.

Nous savons très bien que la santé, la culture, les commerces concourent à l'attractivité de notre territoire.

Cependant, les conditions de circulation et de stationnement aussi.... ainsi que la sécurité

Au final :

La refonte de la route de Limoges en piteux état alors que c'est l'une des cartes d'entrée de la ville, n'est pas à l'ordre du jour et c'est bien dommage. Tout est à reprendre. Or, si l'on veut capter les flux potentiels qui viendront au magasin culturel, il faut donner envie aux gens d'aller plus loin.... Idem pour la route de Paris, autre entrée de ville dans un état très mauvais...Il était question de la refaire mais ce n'est plus à l'ordre du jour...La déambulation des piétons sur les trottoirs reste compliquée dans beaucoup d'endroits.

Le stationnement dans la grande rue pour fréquenter les commerces reste difficile car personne ne fait respecter les règles de stationnement.... Nous avons

également proposé quelques aménagements derrière l'église et à la gare pour faciliter déplacement et stationnement... vous nous aviez dit oui mais cela n'a jamais été étudié par personne.... Or, je pense que le coût ne serait pas très élevé.

En ce qui concerne la programmation pluriannuelle : contrairement à ce que vous dites, elle n'existe pas au niveau budgétaire (la réalisation des engagements politiques, c'est autre chose). Il a fallu batailler durant 2 mandats pour avoir un inventaire de notre patrimoine en très mauvais état.... On se félicite de l'avoir mais que de temps perdu puisqu'aucun plan de travaux de tout cela n'existe à ce jour... L'absence de programmation a coûté cher en termes d'énergie durant des années (chauffage de bâtiments partiellement occupés). Au chapitre des erreurs, on peut aussi noter l'achat d'une grange bien trop chère dont on ne fait rien.... et la réalisation d'un padel non couvert....

Par ailleurs, ne devons-nous pas être plus sélectifs dans l'aide à l'installation de nouveaux commerces pour aider ceux qui ont une réelle chance de pérennité ? Nous avons évoqué les adaptations nécessaires sur le volet associations.

A défaut de mutualisations, peut-être pas aussi simples que cela à mettre en place, la répartition des charges entre commune et com-com est à revisiter (je ne reviens pas sur les dossiers Culture que vous vous obstinez à garder au niveau communal et qui nécessitent aussi une part d'encadrement...). Si l'on regarde le reste à charge pour la commune sur le cinéma à partir du bilan que vous venez de nous transmettre, c'est 88 042 € (contre 43 000 € en 2022) et 148 507 € pour la Micro-Folie (contre 83 800 € en 2022), soit près de 250 000 € en tout.....

On se félicite de l'investissement sur la sécurité qui n'a que trop tardé et son début d'extension sur le périmètre de l'église. Pour nous, la sécurité doit s'étendre au domaine public au sens large car elle va de pair avec la liberté d'aller et de venir.

Pour 2025, l'équation est compliquée puisque nous avons peu de capacité financière et un surcoût lié à l'incendie. Nous sommes conscients du contexte mais vous l'aurez compris, nous ne partageons pas tous vos choix car nous pensons, qu'aujourd'hui, nous supportons seuls des services et des coûts surdimensionnés par rapport à notre population de 5 000 habitants et nos capacités financières, ce qui explique que nous ne voterons pas le budget. »

Monsieur LEJEUNE :

« Sur les dépenses de personnel, effectivement, elles augmentent. Il ne vous aura pas échappé, aux uns et aux autres, qu'elles augmentent de 70 000 € alors que la CNRACL, à elle seule, représente 60 000 €, c'est-à-dire qu'entre le BP 2024 et le BP 2025, ces dépenses de personnel n'augmenteraient que de 10 000 €, ce qui veut dire qu'avec le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), il ne vous aura pas échappé qu'il y a des postes que n'ont pas été et ne seront pas renouvelés pour permettre de tenir cette enveloppe.

Sur les associations : effectivement, la valorisation en nature, de ce qui est apporté, fait exploser une enveloppe et il faut faire attention à ne pas comparer avec ce qui était avant car, effectivement, on pourrait prendre peur mais notamment les postes affectés aux associations qui sont l'évaluation de ce que l'on fait mais qui ne sont pas des postes nouveaux, ce ne sont pas des postes qui ont été créés récemment pour accompagner les associations, ces 5 postes sont bien anciens. Sur la vitalité associative et le nombre d'événements qui se réalisent sur la commune, c'est aussi ce qui est mis en avant, à la fois par les nouveaux arrivants, aussi par les entreprises qui se sont installées ces dernières années sur le territoire. Pour nous, c'est le choix que nous défendons aujourd'hui, ces associations et ce monde associatif souffrent déjà et cela ne doit pas être, c'est notre choix, la barrière d'ajustement de notre budget.

Sur la dette, cela représente quelque chose d'important, petit rappel, quand même, en 10 ans, la commune de La Souterraine s'est désendettée de 25 % de sa dette. Je ne suis pas sûr que d'autres collectivités ou que l'Etat en ait fait de même ces 10 dernières années.

Sur les impôts, les bases ont très largement augmenté à la faveur de l'inflation et par choix des différents projets de loi de finances. L'association des maires de France, l'association des maires ruraux ou l'association des intercommunalités s'étaient largement émues, à l'époque, de la proposition du Président MACRON de supprimer la taxe d'habitation qui a conduit à cette situation-là aujourd'hui et qui a conduit certaines collectivités, cela n'a pas été notre cas, à augmenter de manière très, très importante leur taux sur le mandat. Concernant la fiscalité locale, juste une petite précision, même dans les communes qui ont augmenté leur taux ces dernières années, un propriétaire occupant, ce qui est quand même le cas de beaucoup de nos concitoyens, paie tout de même moins d'impôts locaux qu'avant du fait de la disparition de la taxe d'habitation. Cela ne fait pas tout mais c'est quand même à noter.

Concernant la fiscalité plus importante sur La Souterraine que sur les communes autour, c'est ce que nous avons essayé de corriger un peu sur le mandat et ce point de fiscalité bascule à la Com-Com puisque celle des sostraniens n'a pas variée et celle des habitants des neuf autres communes de la com-com a très légèrement augmenté sur le mandat. Bien évidemment, c'est dû, je le répète chaque année, à nos charges de centralité et pas mal de ces charges ont été évoquées dans les discours des uns et des autres jusque-là. J'avais proposé une chose, au début du mandat, et je me suis fait renvoyer immédiatement. En effet, beaucoup d'outils portés par la commune bénéficient bien plus largement que le territoire et qu'aux habitants de la commune de La Souterraine, que ce soient les gymnases, les associations, le cinéma, Micro-Folie, la Maison de l'Emploi et de la Formation, etc... et la justice voudrait que, puisque ce sont des charges de centralité qui bénéficient à l'ensemble du territoire, que les autres collectivités du territoire, c'est-à-dire les communes autour, y participent. Je dois avouer un immense échec puisque, sur 10 maires, j'étais le seul à vouloir mettre en place cette idée. On a quand même réussi à porter, et c'est le cadre du budget de la com-com et de la commune cette année, un certain nombre de petits réajustements à la marge, encore faudra-t-il peut-être continuer. La difficulté aussi, et là, je me fais l'avocat de la commune et de ses compétences, si on part du principe que tous les outils qui dépassent le cadre de la commune doivent être portés par l'intercommunalité et non par la commune, il ne nous restera pas grand-chose, à part peut-être l'état civil, les écoles, les routes et le cimetière. Ce serait un peu dommage pour la commune. C'est pour cela que l'on continue à porter une politique ambitieuse en matière d'offres culturelles, en matière d'économie avec l'accompagnement des commerces, même si, effectivement, certains dossiers ont porté à discussion ces dernières années. Je voudrais, quand même, relativiser les choses parce que, depuis 2017, ce sont 25 commerces qui ont été accompagnés en création/reprise sur le centre-bourg et, pour l'instant, si mes calculs sont exacts, on est à 3 ou 4 échecs. Ce n'est quand même pas énorme.

Concernant les équipements culturels, c'est dans le cadre d'une discussion mais c'est très long et cela prend sans doute plusieurs mandats, entre l'EPCI et les communes membres qu'il faudra le traiter. Si je prends l'exemple du cinéma et Micro-Folie : pour le cinéma, le reste à charge de la collectivité est de 80 000 €, pour Micro-Folie, le reste à charge de la collectivité est de 150 000 €. Si demain, on transfère à la com-com ces outils-là, il va y avoir une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui va dire : ok, le cinéma vous coûte 80 000 € par an, Micro-Folie vous coûte 150 000 €, on les prend mais, en échange, on vous diminue votre attribution de compensation du même montant. En fait, pour la commune, cela serait complètement neutre parce qu'on nous enlèverait une charge mais on nous enlèverait aussi les moyens qui vont avec. Par ce jeu de basculement transfert de charges/transfert de moyens, cela ne changerait rien pour notre budget. Ce qui serait intéressant de viser, c'est ce que l'on essaie de faire, notamment sur la MEF cette année, ou sur d'autres sujets, c'est plutôt avoir une participation de la Com-com, donc un peu des sostraniens mais également des communes autour, à ces outils-là. Je préférerais que l'on ait un fonds de concours qui allège la charge de la commune mais, pour l'instant,

c'est un constat d'échec. Les lignes commencent à bouger, je trouve que les collègues maires des communes autour sont quand même beaucoup plus réceptifs sur ce sujet. Mais cela prend du temps et cela se négocie. »

Monsieur FILLoux :

« Vous évoquez le sujet du personnel, cela nécessiterait une réorganisation du travail, je trouve que c'est mal lire les comptes rendus des commissions du personnel, les différentes interventions que l'on a pu avoir les uns et les autres dans cette instance ou dans un certain nombre d'instances parce qu'il me semble, quand même, depuis plusieurs années, qu'il y a eu un travail de réorganisation. Chaque fois qu'il y a eu un départ en retraite ou autre, ce travail de réorganisation a été fait. Bien sûr, on peut toujours aller plus loin, on peut toujours faire plus, sauf que là, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, et vous l'avez compris, sur cette analyse de l'organisation du travail. Chaque fois que cela a été possible, cela a été fait.

Sur la notion de propreté de la ville, de quelle propreté parle-t-on ? Est-ce que c'est la propreté liée aux espaces verts et à des trottoirs et notre choix du zéro pesticide et du fait qu'un certain nombre d'entretien appartient aussi à chacun des administrés ou est-ce que c'est la saleté de la ville. Je pose la question...

J'ai souvenir d'avoir vu, notamment sur les réseaux sociaux, ce débat et, en fait, on n'était pas sur la saleté de la ville mais plutôt sur la notion d'entretien des espaces verts, quel choix on fait sur l'entretien de certains trottoirs qui, certes, sont dégradés, on en convient, mais qui nécessitent un certain nombre d'investissements et, comme vous l'avez très bien souligné, qui nécessitent des choix dans ces investissements.

La notion des subventions aux associations : vous dites qu'il y a une augmentation, je n'ai pas la même lecture puisque, au final, au BP 2025 : 315 000 € au lieu de 328 000 €, pour moi, c'est plutôt une diminution au global. Je pense que les commissions ont fait le travail d'analyse de chacune des subventions et que, là aussi, par rapport à certaines années, il y a eu un travail de fond qui a été fait et un questionnement et, une fois que le questionnement est fait, il y a un certain nombre d'arbitrages.

Vous évoquez un projet politique, le nôtre, celui pour lequel on a été élu, oui c'est un projet politique mais ce que l'on regarde au final si je ne me trompe pas, 80 % des actions qu'on avait entreprises sont réalisées aujourd'hui et, quelque part, à travers les différents éléments du budget, à travers cette analyse de ce projet que nous avons présenté, on peut voir quand même, notre plan pluriannuel d'investissement et que si, effectivement, vous considérez qu'il n'est pas lisible, vous omettez de dire que nous avons été élus dans un contexte où, en 2020 on rentre dans le COVID et on en sort quelque temps plus tard avec cette difficulté-là et les problématiques budgétaires ensuite. Mais ça, vous l'avez souligné et je vous en remercie.

Vous dites avoir bien conscience du contexte mais, malheureusement, je ne l'ai pas entendu suffisamment à mon goût dans vos propos mais c'est normal, on s'oppose dans le respect. »

Monsieur ALLARD :

« Ce budget ne comprend aucune mesure d'économies pourtant indispensables dans la période actuelle.

A l'examen du budget, nous constatons que nombre de dépenses prévues en dépenses d'investissement devraient plutôt être comptabilisées en dépenses de fonctionnement (en particulier la voirie), mais il est vrai que l'on ne peut pas emprunter pour couvrir les dépenses de fonctionnement mais c'est possible pour l'investissement...

Vous mettez en avant, pour expliquer l'inflation, les coûts de l'énergie, or, depuis le début de notre mandat, nous attirons l'attention sur la nécessité de procéder à des investissements pour nos nombreux bâtiments énergivores non isolés (ancienne mairie, MJC, salle du Coq, bâtiment Saint Joseph...) et revoir le système de chauffage de Micro-Folie. Que dire également des investissements

récents très largement subventionnés, comme la rue de la Font aux Moines, mal réalisée. Au fait a-t-on des informations sur les nombreuses malfaçons qui devaient être prises en charge par les entreprises (notre demande initiale en commission de travaux date depuis plus de 2 ans) ? Comment expliquer que la commission des travaux qui représente un poste de dépenses important ne se soit pas réunie avant le DOB et le Budget ? On parle de dépenses mais on n'a jamais eu le détail. On n'a pas le droit de s'exprimer.

Dans ce budget, nous constatons que la délinquance a coûté cher à la communauté. Nous avons demandé, chaque année, l'installation de vidéoprotection et de systèmes anti-intrusion même sur les bâtiments publics, toujours moquée et refusée. Pourquoi a-t-il fallu que l'on incendie 4 véhicules des services techniques, vole du matériel, dégrade divers locaux, en 2024 et début 2025 et une école incendiée pour réagir et installer de la vidéo protection ? Coût pour la communauté : coût des installations de vidéo protection, coût de remplacement des véhicules volés et brûlés en location ou achat, du rachat du matériel volé, de reconstruction de bâtiments et rachats de matériels détruits. Quel est le montant non couvert par l'assurance qui restera à la charge de la communauté ?

Le tableau des effectifs correspond-il à la masse salariale budgétée ? Comme nous le rappelons chaque année, il est indispensable d'avoir le nombre d'ETP (équivalents temps plein) que nous communique le centre de gestion et qui est en constante augmentation (+ 2,1 entre 2022 et 2023 soit 83,73 agents équivalents temps plein).

Subventions MEF, MJC, Traces de Pas : nous espérons que les 3 nouvelles embauches réalisées ces derniers mois pour la MJC, la MEF et Traces de Pas, candidats choisis par la majorité exécutive, permettront de redonner une attractivité à ces structures, un équilibre financier avec une meilleure autonomie moins coûteuse pour les comptes de la municipalité et de la com-com.

Lors des diverses commissions, nous sommes intervenus pour obtenir des explications. Nous trouvons anormal d'attribuer une subvention de 5 000 + 1 000, soit 6 000 € à Musiques en Marche qui bénéficie de subventions (moitié moins à GUERET) facture ses prestations et dispose de 70 000 € sur son compte bancaire Le total des subventions de la commission sociale versées aux différentes associations (dont Secours Populaire, Restos du Cœur...) était de 7 050 € en 2024, soit pratiquement le montant que l'on verse à une seule association qui vit de ses recettes et qui a un compte excédentaire, également les subventions versées à la CGT, en plus de locaux fournis gratuitement, sont anormales, c'est un syndicat qui, de plus, a une action fortement négative sur le dossier RIOLAND qui peut avoir des conséquences quant au nombre d'emplois créés (voir article Médiapart où vous êtes cité, Monsieur le Maire...).

Votre slogan est l'attractivité : or, tout au long de ce mandat, nous avons constaté une diminution constante de la population, nous sommes passés en-dessous du seuil de 5 000 habitants malgré vos slogans et affirmations, moultes fois répétées sur la situation géographique de La Souterraine, la ligne ferroviaire PARIS/TOULOUSE, la desserte routière au carrefour de la nationale 145 et de l'A20 ; les associations ne sont pas le seul moteur de l'attractivité, il faut savoir attirer des emplois industriels et avoir une politique fiscale (taxe foncière en particulier) qui ne soit pas un frein à l'investissement immobilier. La chasse aux subventions n'est pas une fin, il faut qu'elles financent des projets viables.

Quid également de la redynamisation du centre-ville. Nous avons eu depuis début 2024, 7 commerces fermés et un autre programmé pour avril pour 3 créations. Quelles actions sont programmées par la cellule en charge de cette redynamisation pour 2025 ? En dehors du centre-ville, la dynamisation de la zone commerciale proche de la gendarmerie serait également un bon projet, Action ne voulait-il pas s'installer dans les anciens locaux ALDI ?

Nous ne voterons pas le budget. »

Monsieur AUDOUSSET :

« Concernant la Font aux Moines, on ne maîtrise pas, la procédure est en cours, nous avons déposé avant la fin de la garantie décennale, il faut attendre la décision des tribunaux. »

Monsieur LEJEUNE :

« Je vais essayer de faire preuve d'un peu de pédagogie mais ce n'est pas évident. Vous avez quand même tendance à radoter sur beaucoup de choses depuis 5 ans et cela confine à l'absurde au final sur la conclusion.

Sur les investissements nécessaires au coût de l'énergie, et là je vous rejoins sur une chose, c'est qu'il y a un espèce de cercle vicieux qui s'est mis en place sur la question des économies d'énergie et de l'entretien du patrimoine, c'est-à-dire qu'il faut investir pour diminuer sa consommation d'énergie, ce que nous avons fait puisque, entre l'électricité et le gaz, on a diminué de 15 à 20 % nos consommations sur le mandat, ce qui ne se voit pas du tout en termes d'économie puisque, dans le même temps, on a 450 % d'augmentation du gaz et je n'ai plus les chiffres en tête pour l'électricité mais c'est aussi énorme. En gros, vous faites des économies mais votre facture s'alourdit et comme votre facture s'alourdit, vous dégagez moins de marges de manœuvres en investissement donc vous pouvez moins investir pour faire des économies d'énergie. Malgré cela, on a quand même réussi, notamment sur le pôle qui nous entoure, avec la mise en place de la chaufferie bois faire de substantielles économies qui nous sont précieuses aujourd'hui. Le choix des investissements c'est aussi de manière intelligente et c'est aussi en réfléchissant aux usages des locaux. Vous citez Micro-Folie en disant qu'il faut refaire le système de chauffage en continu, le système de chauffage actuel a été fait pour ne pas être utilisé en continu. C'est exactement pour cela que nous ne le refaisons pas car un cabinet local nous a montré que, vu l'utilisation que nous en avons, il fallait avoir un local qui soit chauffé pour notre agent, c'est ce qui a été fait et réalisé par nos services, pour le reste, les radiants sont efficaces car ils amènent une chaleur et un confort immédiats aux gens sans chauffer forcément le bâtiment mais, lorsqu'on l'utilise pour un concert, c'est deux heures et le reste du temps, on n'a pas besoin de l'utiliser. Ce serait plus coûteux de chauffer en continu et plus coûteux de refaire complètement le chauffage.

Concernant la délinquance, on a bien compris que c'était votre obsession depuis quelques temps. Simplement, pour expliquer nos choix, lorsque nous étions dans le contexte 2018-2019-2020, nous avons un incendiaire qui sévissait sur la commune de La Souterraine et qui a mis le feu, en 2019, à une soixantaine de voitures sur la commune et nous avons prévu d'agir là-dessus pour sécuriser l'espace public en conséquence pour attraper cette personne. A la faveur du COVID et un peu par chance, la gendarmerie a réussi à interpellé l'individu qui a eu des mesures d'éloignement et, de 2020 à 2024, pas de fait similaire sur la commune. On a vu, c'est vrai, ces dernières semaines, reflorir ce type de choses, cela a été exponentiel, très rapide et cela s'est conclu par l'incendie de l'école Tristan l'Hermite avec, et là j'en profite pour remercier, à nouveau, les services de gendarmerie parce que, finalement, une politique de sécurité c'est être en capacité d'agir immédiatement dès qu'il y a un fait et là, incendie signalé à 15h40, interpellation à 16h25. Je pense que l'on peut difficilement faire mieux en termes d'efficacité, en termes d'efficacité de la part des services de gendarmerie et on voit bien que depuis, sur cet aspect-là, en tout cas, les choses se calment. Pareil pour la question de la vidéoprotection et de la sécurisation des bâtiments publics, ce sont des dossiers qui prennent du temps, qui se réfléchissent et il faut des allers-retours entre les services de gendarmerie, la Préfecture et nous-mêmes pour mener à bien cette réflexion.

Nouvelle obsession aussi sur les associations, on l'a bien compris. Pour répondre sur Musiques en Marche, c'est une association qui est sans doute plus aidée que les autres mais je voudrais rappeler une chose, il y a très longtemps, les écoles de musique étaient municipales et c'étaient les communes qui portaient ces

écoles de musique. A partir du moment où des associations se sont mises en place, nous leur avons, sans que ce soit officiel, transféré cette compétence et les charges qui vont avec. Je considère que c'est une association qui exerce, au même titre que la MJC par exemple, une partie de nos compétences à notre place, il est donc normal que le soutien soit à la hauteur.

En termes d'attractivité, je le reformule et je le reformulerai à chaque fois que vous le direz, vous nous attaquez, depuis 2019, sur le fait que La Souterraine perd des habitants, c'est donc de la faute des élus qui ne mettent pas en place la politique qu'il faut. Si, d'aventure, la population se mettait à augmenter, est-ce que ce serait grâce à nous et est-ce que ce serait grâce à la politique que nous mettons en place ? J'aimerais avoir une réponse claire de votre part là-dessus.

Vous concluez, quand même, en nous faisant la morale sur le fait qu'il n'y a pas que les associations pour l'attractivité d'un territoire, c'est vrai mais il ne semble pas que l'on ne fasse qu'accompagner les associations sur ce territoire au niveau du bloc communal. Votre discours n'a pas évolué depuis 2019 et c'est dommage, vous continuez à expliquer que l'on est dans l'incapacité d'attirer des emplois industriels, manque de chance pour vous, et vous l'avez cité : RIOLAND est là et notre territoire, depuis 2 ans, après une quarantaine d'années de difficultés, est un territoire qui crée plus d'emplois qu'il n'en détruit pour la première fois depuis les années 80. Là-dessus, on a réussi ce que personne n'avait réussi depuis les années 70/80, sur le territoire. L'attractivité, cela se joue aussi par les services qui sont proposés et notamment, parce que c'est une des préoccupations majeures de nos concitoyens, sur la question de la santé et Brigitte JAMMOT qui est vice-présidente à la Com-com, en charge de la santé, sait à quel point nous sommes engagés sur le territoire pour le faire. Citez-moi un seul autre territoire, en Creuse ou ailleurs, qui a réussi à attirer, sur le mandat, cinq médecins généralistes, une neurologue, deux pédiatres, deux cardiologues, un angiologue, d'autres professionnels de santé autour et qui agrandit sa maison de santé pour attirer quatre voire cinq médecins généralistes, je n'en connais pas d'autres. Oui, l'attractivité, ce n'est pas que les associations, c'est aussi le tissu économique, c'est aussi les services, la santé et c'est ce que nous faisons depuis plusieurs mandats maintenant et que nous avons réussi grâce aussi, un peu, à un coup du destin. Il faut bien se dire que RIOLAND, même si nous avons travaillé et fait une offre qui a permis d'attirer l'entreprise, il y a aussi, un moment donné, un coup du destin mais, là encore, la chance ne sourit qu'aux audacieux. Nous avons réussi un certain nombre de choses et je crois que nous avons et, j'espère que les mois qui viennent me donneront raison, réussi à insuffler une nouvelle attractivité, une nouvelle dynamique sur ce territoire et cela se concrétisera sur la démographie dans les mois et les années qui viennent. »

Monsieur FILLOUX :

« Je ne savais si j'aurais l'occasion de reparler d'Argenton sur Creuse. Merci Monsieur ALLARD. J'ai relu ce que j'avais présenté il y a quelque temps et j'ai repris les chiffres qui ne sont pas tout à fait récents mais qui donnent, quand même, une tendance jusqu'à 2020-2021. Vous le savez, Argenton sur Creuse avait une population bien plus importante que la nôtre. Certains diront qu'aux jeux des représentations nationales, cela favorisait peut-être cette attractivité. Nous ne sommes ni meilleurs qu'eux, ni moins bons. C'est juste pour démontrer qu'à certaines affirmations, on pourrait tordre le cou. Juste quelques exemples : Un point qui va plaire à notre maire qui le met souvent en avant, c'est le nombre de naissances : 34 à La Souterraine en 2021 et 22 pour Argenton. C'est un signe, on se raccroche parfois à ce que l'on peut mais, pour nous, c'est un élément important. Le logement vacant est moins important à Argenton sur Creuse qu'à La Souterraine (12,7 contre 14,9 chez nous). C'est un élément que l'on connaît et sur lequel la collectivité intercommunale travaille. Sur les emplois, 2019 (j'ai vraiment hâte des prochains résultats car je voudrais vraiment savoir s'il y a une augmentation de notre côté et du côté d'Argenton) nous étions à 3 027 emplois sur La Souterraine contre 2 630 à Argenton.

Sur le nombre d'établissements, on était à 266 sur La Souterraine et 249 sur Argenton. Si l'on regarde le nombre d'entreprises de 1 à 9 salariés, 76,3 à Argenton contre 70,3 chez nous. Par contre, sur les entreprises de 10 salariés et plus, 21,8 chez nous contre 15,3 à Argenton. La population est même maintenant plus importante à La Souterraine qu'à Argenton. Je pourrais même aller chercher les chiffres sur le budget. C'est sûr qu'ils sont meilleurs sur les charges de fonctionnement. Par contre, on va chercher davantage de produits de fonctionnement et pourtant on est dans la même strate.

Sur l'encours de la dette, Argenton est à 1 244, on est à 880. Cela prouve encore que la seule analyse des prismes que vous avez évoqués (que ce soient les taux d'imposition, la démographie, la délinquance) est fausse, voire simpliste. »

Monsieur LEJEUNE :

« Effectivement, sur les naissances, c'était un peu mon obsession de ce mandat mais c'est important pour une commune de faire le point là-dessus car c'est aussi un indicateur de ce que cela traduit en matière de dynamique. En 2018-2019, nous étions tombés à une vingtaine de naissances par an sur la commune et là, sur cette fin de mandat, on est plutôt sur une quarantaine de naissances. On pourrait essayer de trouver d'autres territoires qui ont doublé leur taux de natalité en 4 ans, je pense qu'il n'y en a pas beaucoup et ce n'est pas le chemin que prend notre pays, notre vieux continent et notre vieux monde actuellement, même si, évidemment, ces chiffres sont à mettre au regard de la population générale et à prendre avec toutes les précautions d'usage.

Monsieur ALLARD :

« On parlait tout à l'heure de Musiques en Marche. Je dis simplement que je ne suis pas contre que l'on subventionne, par exemple, je n'ai pas parlé de la société philharmonique à qui on donne 23 000 €. Cela ne me choque pas car c'est quelque chose qui se perd, qui est attractif. Mais, dès qu'une association se met à gagner de l'argent, fait un chiffre d'affaires de 400 000 €, a 70 000 € et facture toutes ses prestations, ce n'est plus une association. »

Monsieur DELANNE :

« Il y a de la gratuité, notamment en milieu scolaire, Monsieur ALLARD. »

Monsieur ALLARD :

« Pour ce qui est des communes, je vous conseille de regarder la commune de St Martin de Seignanx dans les Landes, vous allez voir le nombre d'augmentation de la population. Ils sont passés de 5 000 à 6 200 habitants en 10 ans. On peut trouver d'autres exemples. »

Monsieur VIARD :

« Concernant les associations, il faut qu'on les subventionne. Ce qui est dommage c'est qu'on mesure bien ce qu'on leur donne en subventions mais pas ce qu'elles nous rapportent. Prenez l'exemple de la Maison de l'Emploi et de la Formation, elle a un impact économique évident en matière des mobilités, de formation, etc... sur la commune. On n'arrive pas à le valoriser et c'est un peu dommage. Idem pour le secours populaire ou le secours catholique, si ces associations n'étaient pas là, cela nous coûterait cher. Il y a bien d'autres exemples comme ceux-là. On ne valorise pas le capital social créé par les associations, comme Bridiers, ce n'est pas simplement un coût, ce sont des recettes et c'est aussi ce que cela apporte à l'image de la ville. On a besoin des associations, c'est évident, pour l'attractivité de notre ville et, en même temps, pour le bien-être de la population. »

Madame JAMMOT :

Sur le tableau que vous avez présenté sur les associations, sur le budget 2025, sur la ligne de la MEF, on a mis « sup. » donc on n'a rien compté ?»

Monsieur LEJEUNE :

« Cela fait partie de ce que j'essaie de porter en termes d'ajustement. En fait, il faut avant tout refaire l'historique rapidement : MEF 23 est une association à vocation départementale qui est née de la fusion de la MEFBOC (Maison de la Formation du Bassin Ouest Creuse) et de la MEF à AUBUSSON, la MEFBOC étant née du rapprochement de deux structures : une financée par la Mairie qui était la Maison de l'Emploi et de la Formation et l'autre financée par la Com-com qui était le CBE, à l'époque. On a commencé par fusionner MEF et CBE puis les deux MEF au niveau départemental et, en fait, à un moment donné, à AUBUSSON, la commune a arrêté de subventionner la Maison de l'Emploi et de la Formation et nous, nous avons continué d'où la délibération habituelle. Nous nous sommes aperçus de deux choses : d'une part, on voulait essayer d'être à égalité avec les autres, c'est-à-dire que cela soit financé par les com-com et pas par les com-com plus une seule commune. On travaille donc à deux choses actuellement : une harmonisation du tarif au niveau départemental (Creuse Grand Sud, par exemple, paie 400 € + 0,20 € par habitant alors que nous, Pays Sostranien, payons 1,20 € par habitant et, ensuite, essayer d'avoir, en termes d'adhérents, un territoire qui colle à la MEF, notamment la MEF 23, sur le volet mobilités, travaille énormément sur l'agglomération de GUERET. Or l'agglomération de GUERET n'est pas adhérente de la MEF. Donc, l'objectif, aujourd'hui, serait de faire en sorte que l'agglomération de GUERET, au moins, voire d'autres, adhère à la MEF pour la subventionner puisque c'est une association à vocation départementale dont le siège est à LA SOUTERRAINE et que le tarif soit porté par les communautés de communes et non plus par la mairie. On peut le faire car ce n'est plus véritablement une compétence de la commune, c'est une subvention que l'on ne verse pas à une association, il n'y a pas de transfert de charges, on ne touchera donc pas aux attributions de compensation. C'est ce que l'on peut essayer de proposer pour jouer sur la commune et les com-com. Si l'agglomération de GUERET adhère, à 30 000 habitants, ne serait-ce qu'à 1,20 €, sans même parler d'augmentation, cela compense. »

Madame MOUTAUD :

« C'est le travail qui est fait actuellement par la MEF, rencontrer les coms d'aggl pour pouvoir les faire participer à l'association. »

Madame JAMMOT :

« Sur un autre sujet soulevé par notre collègue concernant le travail des associations caritatives, qui n'est pas remis en question. A la faveur d'un rendez-vous, j'ai découvert que ces associations ne partagent pas, entre elles, des informations. Je sais bien que le partage de fichiers est possible à condition d'obéir à des conventions très précises, mais, en fait, on se retrouve parfois avec une superposition d'actions en direction de certaines personnes. Je trouve que c'est un peu dommage qu'il ne puisse pas y avoir de concertation car on peut partager des fichiers, si c'est prévu, avec un objectif précis, c'est possible. Je trouve juste, qu'en termes d'efficacité, cela pourrait être intéressant pour les associations, pour la population et, peut-être, pour nous, au final. »

Monsieur LEJEUNE :

« Je doute de la légalité mais à creuser... »

Monsieur DELANNE :

« J'ai une dernière question à poser à Monsieur ALLARD. Je ne reviendrais pas sur tout ce que vous avez l'habitude de dire sur nos orientations politiques, sur la délinquance, l'attractivité, ce genre de choses. Par contre, vous avez fait une remarque sur la manière dont certains recrutements ont été faits au sein des associations du territoire, je serais quand même très intéressé de comprendre ce que vous avez derrière la tête parce que cela laisse planer une forme de doute sur la manière dont les associations gèrent leurs recrutements, voire même

potentiellement savoir s'il n'y a pas d'ingérence de la part des élus de LA SOUTERRAINE sur les recrutements et ça, Monsieur ALLARD, je m'excuse de vous dire que cela serait grave. »

Monsieur ALLARD :

« Non mais simplement il faut être transparent et comment c'est fait, on ne sait pas, vous n'avez jamais donné les règles. »

Monsieur DELANNE :

« Ce sont des associations, Monsieur ALLARD ! »

Monsieur LEJEUNE :

« Qui ? où ? quelle association ? et quelles règles ? C'est aberrant ! »

Monsieur ALLARD :

« Tout est aberrant dans mes propos. Vous vous retranchez derrière les associations que l'on subventionne. Vous avez tous les dossiers. Il a fallu, la dernière fois, que l'on pose des questions à Monsieur VITTE qui avait les dossiers, pour sortir les éléments. Pourquoi on nous fait voter des subventions à des associations et on nous ne donne pas le fonctionnement ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Ce n'est pas le propos de Julien DELANNE. Vous avez parlé d'embauche et d'ingérence de la collectivité dans ces embauches. »

Monsieur ALLARD :

« Je dis simplement qu'il y avait eu des embauches et je souhaite que ces embauches aient un effet positif. »

Monsieur DELANNE :

« Mais la libre gouvernance des associations loi 1901, Monsieur ALLARD, ça vous parle ou pas ? »

Monsieur ALLARD :

« Oui. »

Monsieur DELANNE :

« Eh bien, je m'interroge, en fait. Mais c'est très intéressant car nous avons ce soir, dans la salle, des étudiants, qui, à mon avis, auront de superbes situations à étudier. »

Monsieur ALLARD :

« Pourquoi il a fallu que l'on pose la question ? »

Monsieur DELANNE :

« Cela n'a absolument rien à voir. »

Monsieur ALLARD :

« Mais si, cela a à avoir. »

Monsieur LEJEUNE :

« Cela n'a pas de rapport entre la subvention que l'on verse à une association et le recrutement d'un poste de direction d'une association par l'association elle-même. Précisez les choses, ce n'est pas clair, je ne comprends pas. »

Monsieur ALLARD :

« Je dis simplement qu'il y a des recrutements supplémentaires alors que ce sont des associations qui sont en déficit. »

Monsieur LEJEUNE :

« Non, ce n'est pas ce que vous avez dit. D'abord, des associations en déficit, vous n'en savez rien. »

Monsieur ALLARD :

« C'est vous qui nous l'avez donné, arrêtez !! »

Monsieur LEJEUNE :

« Je n'ai pas la plupart des comptes 2024 des associations. »

Monsieur ALLARD :

« Alors, pourquoi vous nous faites voter des subventions. »

Monsieur LEJEUNE :

« Ce sont des subventions annuelles avec des conventions d'objectifs et de moyens. »

Monsieur ALLARD :

« Les présidents de commission nous ont dit que les associations doivent donner un dossier avec tous les éléments financiers. Ce n'est pas moi qui décide. »

Monsieur LEJEUNE :

« Ce n'est pas la même chose. »

Monsieur ALLARD :

« Non, ce n'est jamais la même chose, un déficit, ce n'est pas financier ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Il y a deux choses : la première, dans les subventions que l'on verse aux associations, vous ne l'avez toujours pas compris, il y a deux choses différentes : il y a la subvention associative votée par la mairie par choix pour une association « de loisirs » exemple : le club de pétanque, le club de foot et il y a les associations avec qui on a une convention d'objectifs et de moyens et à qui on délègue tout ou partie d'une compétence. C'est le cas de la MJC, notamment, sur laquelle on s'engage, de manière pluriannuelle, à verser des sommes et à réévaluer les choses en fonction. C'est normal parce qu'entre le club de belotte et son budget annuel et une association comme la MJC avec une quinzaine de salariés, c'est normal que cela prenne un peu plus de temps pour avoir l'arrêté de compte de l'année N-1 et les assemblées générales se font, en général, à l'été alors que le budget est voté avant, donc on part, comme chaque année, sur les sommes que l'on verse habituellement. Et là, le compte rendu fera fois et la rigueur de la secrétaire sera implacable, vous avez, dans votre propos, fait le parallèle entre embauches au poste de direction dans ces associations-là et les pratiques et les choix de l'exécutif. Mais quel choix d'exécutif ? »

Monsieur ALLARD :

« Parce que, si vous voulez, ce sont des associations, on a déjà eu le débat avec la MJC qui est en déficit, les comptes ne sont pas arrêtés, la majorité des élus dit que l'on a du mal à avoir les comptes de la MJC, il y a un problème de gestion à la MJC, il y a un problème de compétence, ce n'est pas moi qui l'ai dit. »

Monsieur LEJEUNE :

« Mais ce n'est pas pour autant qu'il y a un déficit. Je suis désolée de vous décevoir mais c'est le cas de la MJC, pour ne parler que d'elle. Sur la MJC, on va avoir, sur 2024, un exercice qui est excédentaire avec une gestion dont on met en doute les pratiques, mais ce sont deux choses différentes. Vous pouvez être mauvais gestionnaire et ne pas avoir de déficit, avoir même un excédent. Mais je reviens sur ces questions car vous ne voulez pas répondre sur ces questions d'embauche. »

Monsieur ALLARD :

« Si, j'ai répondu, sur la MJC, vous avez mis en doute les compétences, c'est vous qui venez de le dire, de la direction et vous avez fait un choix. »

Monsieur LEJEUNE :

« Mais quel choix ? »

Monsieur ALLARD :

« Ben, je ne sais pas. »

Monsieur LEJEUNE :

« Ce ne sont pas les élus de la mairie qui recrutent le directeur de la MJC. Il y a un bureau, une gouvernance et une Présidente. Honnêtement, je ne sais pas si c'est de la mauvaise foi ou de la méconnaissance totale du fonctionnement. »

Monsieur ALLARD :

« Ce n'est pas de la mauvaise foi. »

Madame LUGUET :

« Dans les associations que vous avez citées, ce sont les conseils d'administration qui font les recrutements. Nous n'avons pas à intervenir. Vous avez cité la MEF, la MJC et Traces de Pas. »

Monsieur LEJEUNE :

« Sauf que la responsabilité et le choix d'embauche reviennent au Président de la structure : Président de la MEF, Président de la MJC... »

Madame LEROY :

« Avec l'avis du Conseil d'administration, il faut l'espérer. »

Monsieur LEJEUNE :

« Pas de l'intégralité du CA ». »

Monsieur DELANNE :

« Ce que vous pouvez aussi envisager de faire, c'est prendre une adhésion à chacune de ces associations et candidater pour intégrer le conseil d'administration et, de temps en temps, prendre juste un peu de votre temps personnel pour aller aux assemblées générales des associations puisqu'on ne vous y voit jamais un peu comme sur d'autres cérémonies partout à travers la ville. Sortez un peu de chez vous, Monsieur ALLARD. »

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget principal équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 22
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 6
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

4. Vote du Budget primitif 2025 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2024

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 18 mars 2025, le budget primitif, avec

la reprise des résultats 2024 votée précédemment dans la délibération « approbation de CFU et affectation des résultats, s'équilibre comme les tableaux suivants le présentent en fonctionnement et en investissement.

Monsieur FILLOUX :

« Sur notre **Budget primitif du budget eau**, tant en exploitation qu'en investissement, vous avez dans les tableaux les résultats de chaque chapitre qui rappelle les annonces faites lors du DOB : l'usine de neutralisation dont la gestion sera déléguée, le schéma directeur, la sectorisation. »

FONCTIONNEMENT

Dépenses	CFU 2023	BP+BS 2024+DM	CFU 2024	BP 2025
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations,...)	12 848,63	20 000,59	11 900,14	57 663,68
628		-		
627 services bancaires		-		
012 dépenses de personnel 621	12 010,93	15 000,00	13 524,08	16 000,00
65: autres charges de gestion		2 000,00		2 000,00
66 : Charges financières	1 597,46	18 000,00	15 889,64	16 000,00
67:charges exceptionnelles		1 000,00		1 000,00
68 : provisions pour captages		-		
022 : dépenses imprévues 7,5%max		2 000,00		2 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	26 457,02	58 000,59	41 313,86	94 663,68
023: virement à l'invest.		128 608,00		250 000,00
		-		
042/68 Dotation aux amortissements	40 959,32	44 170,00	44 168,71	50 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	40 959,32	172 778,00	44 168,71	300 000,00
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	67 416,34	230 778,59	85 482,57	394 663,68

Recettes	CFU 2023	BP+BS 2024+DM	CFU 2024	BP 2025
70 : redevances		-		
73: impôts		-		
74: dotations et subv		-		
		-		
75 : autres produits (part cnale)	108 306,84	107 935,00	180 177,92	170 000,00
013 : atténuation de charges		-		
		-		
77 : produits exceptionnels		-		
7865 reprises provisions	70 000,00	-		
7911 : indemnités sinistres				
TOTAL RECETTES REELLES	178 306,84	107 935,00	180 177,92	170 000,00
042/777 : sub inv amortissables	4 497,74	8 735,00	8 734,74	7 125,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 497,74	8 735,00	8 734,74	7 125,00
RESULTAT REPORTE (002)		114 108,59		217 538,68
TOTAL	182 804,58	230 778,59	188 912,66	394 663,68

INVESTISSEMENT

DEPENSES		CA 2023	BP 2024 + RAR + BS + DM	CFU 2024	rar 2024	BP 2025
.001OF	déficit d'exécution		323 823,38			167 293,17
			-			
.020 OF	dépenses imprévues		4 000,00			
040/139 OF	sub inv amortissables	4 497,74	8 735,00	8 734,74		7 125,00
041/23150	intégration études		-			
041/2315	opérations patrimoniales		-			
041/2315	rembt avances		100 000,00	18 376,50		50 000,00
16 OF	remboursement emprunts	9 660,78	30 000,00	27 208,79		30 000,00
			-			
20	étude		27 050,00		17 050,00	20 000,00
21	terrains / matériels		30 000,00			20 000,00
23	travaux	1 108 535,83	838 542,00	542 071,69	48 708,00	388 819,44
			-			
23/238	constitution avance	18 376,50	100 000,00			50 000,00
			-			
	total	1 141 070,85	1 462 150,38	596 391,72	65 758,00	733 237,61
						798 995,61

Déficit ou Excédent cumulé 2023	- 323 823,38
Résultat exercice 2024	156 530,21
solde RAR 2024	333 237,00
Excédent de financement de financement	165 943,83

RECETTES		CA 2023	BP 2024 + RAR + BS + DM	CFU 2024	rar 2024	BP 2025
.001 OF	excédent		0,00			
1068OF	affectation en réserve		63 552,38	63 552,38		0
.021 OF	prélèvement		128 608,00			250 000,00
040/28OF	amortissements	40 959,32	44 170,00	44 168,71		50 000,00
2031 OF	intégration études		0,00			
041/2031	opérations patrimoniales		0,00			
041/238	rembt avance		100 000,00	18 376,50		50 000,00
16...	emprunt	200 000,00	0,00			0,61
		200 000,00	0,00			
			0,00			
			0,00			
13	subventions	202 725,66	857 008,00	495 370,28	361 637,00	
	rembt travaux SIAP		168 812,00	131 454,06	37 358,00	
23/238	constution avance		100 000,00			50 000,00
			0,00			
		643 684,98	1 462 150,38	752 921,93	398 995,00	400 000,61
						798 995,61

Monsieur ALLARD :

« On va enfin avoir de l'eau moins acide, je vais pouvoir, enfin, reboire du whisky avec de l'eau. »

Monsieur FILLOUX :

« Vous repassez donc du whisky au Ricard. En effet, vous nous avez confié en commission des finances, l'inverse. »

Monsieur ALLARD :

« A Lyon, dans le Jura et dans l'Ain, ils ont de l'eau calcaire et le pastis est meilleur. »

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget EAU équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

5. Vote du Budget primitif 2025 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2024

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

« Sur notre **Budget primitif du budget assainissement**, tant en exploitation qu'en investissement, vous avez dans les tableaux les résultats de chaque chapitre qui rappelle les annonces faites lors du DOB : 2ème phase du chemisage de la Sédelle, l'extension rue du Lizou, la canalisation avenue Georges Pompidou ou le renforcement de la lagune. »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 18 mars 2025, le budget primitif, avec la reprise des résultats 2024 votée précédemment dans la délibération « approbation du CFU et affectation des résultats », s'équilibre comme les tableaux suivants le présentent en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	CAA 2023	BP+BS + DM 2024	CFU 2024	BP 2025
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	177 161,32	326 160,15	203 581,87	306 119,13
012 personnel transfert de charge	123 920,56	128 000,00	125 645,65	130 000,00
65: autres charges de gestion	106,94	6 000,00	122,02	7 000,00
66: charges financières		10 000,00		10 000,00
67: charges exceptionnelles		5 000,00		5 000,00
68 : provisions		0,00		
022 : dépenses imprévues		250,00		500,00
TOTAL DEPENSES REELLES	301 188,82	475 410,15	329 349,54	458 619,13
023: virement à l'invest.		100 000,00		227 000,00
042-68 Dotation aux amortissements	132 819,88	135 890,00	135 889,62	137 800,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	132 819,88	235 890,00	135 889,62	364 800,00
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	434 008,70	711 300,15	465 239,16	823 419,13

Recettes	CAA 2023	BP+BS + DM 2024	CFU 2024	BP 2025
70 : redevances assainissement + PRE	465 788,60	350 000,00	503 983,47	400 000,00
74: dot, subv (prime épuration)		0,00		
75 : autres produits	20 142,17	20 000,00	23 071,20	20 000,00
013 : atténuation de charges		0,00		
76 : produits financiers		0,00		
77 : produits exceptionnels		25 200,00		
78 : reprise sur provisions		0,00		
TOTAL RECETTES REELLES	485 930,77	395 200,00	527 054,67	420 000,00
042-777 : subv inv amortissables	25 139,39	25 646,00	25 645,47	25 504,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	25 139,39	25 646,00	25 645,47	25 504,00
RESULTAT REPORTE (002)		290 454,15		377 915,13
TOTAL	511 070,16	711 300,15	552 700,14	823 419,13

INVESTISSEMENT

DEPENSES		CFU 2023	BP+BS + DM 2024	CFU 2024	RAR 2024	BP 2025
.001OF	déficit d'exécution					
.020 OF	dépenses imprévues		5 000,00			
1391 OF	amortissement subv	25 139,39	25 646,00	25 645,47		25 504,00
041/2315 OF	intégration études		-			
041/2318	rembt avance		100 000,00			50 000,00
			-			
16 OF	remboursement emprunts		-			
20	études		30 000,00			30 000,00
21	acquisition matériel terrains	21 963,21	165 000,00	17 088,22	49 655,00	150 000,00
23	travaux	36 235,41	524 291,19	170 084,85	94 053,00	479 498,41
238	constitution avance		100 000,00			50 000,00
			-			
	TOTAL	83 338,01	949 937,19	212 818,54	143 708,00	785 002,41
	TOTAL					928 710,41

Pour info excédent cumulé 2023	357 726,19
résultat exercice 2024	- 76 053,78
solde d'exécution cumulée 2024	281 672,41
solde RAR	24 970,00
besoin de financement excédent	256 702,41

RECETTES		CFU 2023	BP+BS + DM 2024	CFU 2024	RAR 2024	BP 2025
.001 OF	excédent d'exécution		357 726,19			281 672,41
1068OF	affectation en réserve		-			
.021 OF	prélèvement		100 000,00			227 000,00
28OF	amortissements	132 819,88	135 890,00	135 889,62		137 800,00
041/203 OF	intégration études		-			
041/238	rembt avance		100 000,00			50 000,00
			-			
16....	emprunt		-			
			-			
			-			
13	subventions travaux		156 321,00	875,14	118 738,00	63 500,00
238	constitution avance	23 166,25	100 000,00			50 000,00
			-			
	TOTAL		949 937,19	136 764,76	118 738,00	809 972,41
	TOTAL	155 986,13				928 710,41

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget ASSAINISSEMENT équilibré présenté

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

6. Vote du Budget primitif 2025 pour le Budget Lotissement La Jérémie 2 avec reprise anticipée des résultats 2024

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

« Enfin, sur notre **Budget primitif du budget lotissement La Jérémie 2, tant en exploitation qu'en investissement, vous avez dans les tableaux les résultats de chaque chapitre.** »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget équilibré présenté ci-dessous.

Résultat anticipé fonctionnement

résultat 2024 =	2 913,79 €
résultat antérieur	1 104,83 €
résultat à reprendre en 002 2025	4 018,62 €

Résultat anticipé investissement

résultat 2024	24 776,21 €
résultat antérieur	- 169 890,19 €
résultat à reprendre au 001 2025	145 113,98 €

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT						
Chap	DEPENSES			RECETTES		
011	6015	Terrain		7015	Vente lots	
	6045	Honoraires		774	Subvention budget principal	
	605	Travaux	4 018,62	758	Produits divers (TVA)	
	608	Frais accessoires				
65	652	Rev budget principal				
	658	charges diverses (TVA)				
	Dép réelles		4 018,62	Rec réelles		0,00
042	60315	Transfert travaux		71355	Variation des stocks de terrain aménagés	145 113,98
	71355-042	Variation des stocks de terrain aménagés	145 113,98	7474	Transfert subvention	
	Dép ordre		145 113,98	Rec ordre		145 113,98
	S/total		145 113,98			145 113,98
	report			résultat reporté 002		4 018,62
	TOTAL		149 132,60			149 132,60

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
1641	Remb avance BP		1641	Emprunt	145 113,98
			16874	Dette au budget principal	
Dép réelles		0,00	Rec réelles		145 113,98
3555-040	En-cours production terrain	145 113,98	3555-040	stock terrains	145 113,98
1321	Transfert subvention		315		
Dép ordre		145 113,98	Rec ordre		145 113,98
	résultat reporté	145 113,98			
TOTAL		290 227,96			290 227,96

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget lotissement Jéraphie 2.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

7. Vote des taux de fiscalité

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

La volonté de la municipalité est de ne pas modifier les taux des taxes.

La base fiscale a été revalorisée de 1,7 % par la loi de finances 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taxes communales sans modification de taux conformément au budget qui a été soumis au Conseil municipal :

- Foncier bâti département 22,93 % + Foncier bâti commune 22,52 % soit 45,45 %
- Foncier non bâti : 75,76 %
- Taxe habitation maison secondaire : 15,57 %

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

8. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Les subventions votées sont des autorisations de paiements et non des obligations de paiements ; si la raison pour laquelle la subvention est autorisée ne se concrétise pas : pièces justificatives demandées non fournies, dossier incomplet, alors la subvention n'est pas versée.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions 2025 aux associations présentées dans le tableau ci-joint.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 22
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 2
Nombre de suffrages exprimés	: 24	Abstention	: 4

Sens du vote : Adoption Rejet

9. Servitude passage canalisations réseaux parcelles CV 622, CV 30 au Cheix

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Il est créé une servitude de passage sur les parcelles CV 30 et CV 622 appartenant à la commune permettant le raccordement au réseau public des eaux pluviales et des eaux usées des logements construits sur la parcelle CV 620.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la création de la servitude pour la vente partielle de 3 170 m² au Cheix afin d'y construire des logements.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

10. Contrôle réglementaire des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur la qualité de l'air intérieur

Rapporteur : Monsieur Dominique KERSEKENS

Les bâtiments ERP de la commune sont soumis aux contrôles réglementaires du décret n°2022-1689 du 27 décembre 2022.

Un contrat est proposé par la société CERTIFAIR sur une durée de 4 ans.

Les locaux concernés sont :

- Ecole Jules Ferry ;
- Ecole Fossés des Canards ;
- Ecole Tristan l'Hermite ;
- Maison de l'Emploi et la Formation.

Chaque année, la somme de 1 632,50 € HT sera inscrite sur le budget primitif pour honorer le contrat.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires sur les budgets primitifs jusqu'en 2028.

Monsieur AUDOUSSET :

« Petite précision, cela permet de voir le taux de radon dans les établissements et d'éviter qu'il y en ait, en fonction de ce qui est découvert par la société CERTIFAIR. »

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

11. Location véhicule Partner Fourgon sur 49 mois

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

La commune souhaite louer un véhicule de type Partner Fourgon pour les services de la ville. Le véhicule sera loué par l'intermédiaire du garage Chambraud de La Souterraine pour « la société de distribution des Automobiles du Limousin ». La location se fera par crédit-bail sur 49 mois auprès de l'organisme de crédit « CREDIPAR ».

Le véhicule sera équipé d'un attelage pour la somme de 400 € HT et d'un habillage de caisse : Kit Bois complet pour la somme 650 € HT. Cet équipement est compris dans le loyer mensuel

qui est de 389,78 € HT prestations facultatives incluses (soit l'entretien du véhicule pièces et main-d'œuvre sauf pneus et fin du crédit-bail en cas de vol ou d'accident détruisant le véhicule).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de location et d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets successifs.

Monsieur AUDOUSSET :

« Je souhaite rappeler que l'an dernier, des véhicules ont été volés mais si on veut que les services continuent à travailler efficacement et pour la propreté de la ville, il faut un véhicule opérationnel. »

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

12. Délibération portant création d'emplois

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les besoins supplémentaires du service Affaires scolaires/Entretien des locaux, il est proposé à l'assemblée :

- de créer à compter du 1er mai 2025 un poste d'adjoint technique à temps complet (35h) ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

Ce poste remplacera le poste d'adjoint technique de 30h hebdomadaires présent au tableau des effectifs qui sera supprimé ultérieurement après avis du Comité Social Territorial.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur ALLARD :

« On est obligé, chaque fois, de demander au Centre de Gestion de nous donner l'équivalent Temps plein parce qu'en fait, ce qui correspond à la masse salariale budgétée c'est le nombre d'équivalents temps plein mais quand vous nous donnez le budget, il faudrait nous donner également le montant d'équivalents temps plein et on ne l'a pas. On n'a les chiffres que de 2022 et 2023, on est à 83,73 équivalents temps plein pour 2023. C'est ce qui est donné par le Centre de Gestion. »

Madame MOUTAUD :

« Vous parlez du RSU, Monsieur ALLARD. »

Monsieur ALLARD :

« Oui, c'est cela. La masse salariale correspond à l'équivalent temps plein. »

Madame MOUTAUD :

« Ce n'est pas la même chose. »

Monsieur ALLARD :

« Pourquoi ce n'est pas la même chose ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Non, vous avez plusieurs choses dans une collectivité : vous avez le tableau des effectifs. C'est le nombre de postes ouverts autorisé par la collectivité. Tous les postes ne sont pas forcément pourvus. Cela donne un nombre d'ETP théorique maximum que le maire a le droit de recruter dans le cadre budgétaire. Ensuite, vous avez le RSU qui reprend le nombre d'ETP en moyenne par rapport aux postes qui sont effectivement pourvus auxquels vous rajoutez les emplois saisonniers. Cela ne donne pas forcément la même chose. Ce que l'on doit donner, dans le cadre du budget, vous l'avez dans les annexes, c'est l'état du personnel au 1^{er} janvier 2025. »

Monsieur ALLARD :

« Ce qui serait intéressant, c'est de voir l'évolution. »

Monsieur LEJEUNE :

« Vous l'avez. »

Monsieur ALLARD :

« Oui mais cela ne correspond pas au niveau des années. »

Monsieur LEJEUNE :

« Parce que vous confondez. Vous avez le tableau des effectifs avec tant de catégorie C, tant de catégorie B, tant de catégorie A, ça, c'est ce que vous, Conseil municipal, vous m'autorisez à recruter et en parallèle, vous avez le RSU qui reprend les postes effectivement pourvus. »

Monsieur ALLARD :

« Oui, mais quand vous votez un budget, vous votez une masse salariale qui correspond à des heures et est-ce que cela correspond au RSU ?

Vous pouvez tout essayer, c'est mathématique. »

Monsieur LEJEUNE :

« Les équivalents temps plein, ce n'est pas la même chose ? Vous avez une masse salariale, en RSU, on a la même masse salariale, à l'euro près... »

Monsieur ALLARD :

« Le RSU, c'est le Centre de gestion. »

Monsieur LEJEUNE :

« Tout d'abord, c'est nous qui transmettons les informations au Centre de gestion et le RSU c'est sur une année N le nombre d'heures payées par la collectivité, c'est le constaté ; le tableau des effectifs, c'est l'effectif théorique maximum auquel la collectivité a droit. Cela sert de base à l'élaboration du budget, c'est-à-dire qu'en gros, et là encore, c'est comme pour tout le budget, si au centime près, on mettait cette somme sur l'effectif théorique, on aurait un excédent budgétaire de l'année complètement nul et c'est là-dessus que l'on arrive à jouer ensuite. Je vais prendre un exemple sur la com-com : on a ouvert un poste sur le Design au

1^{er} janvier 2025, personne n'est encore recruté, il apparait au tableau des effectifs, il est budgété mais il n'apparaîtra pas dans le RSU parce qu'il n'est pas recruté aujourd'hui. »

Monsieur ALLARD :

« Je vous explique, le RSU, c'est très intéressant parce que cela permet, d'année en année, de voir quelle est l'évolution des effectifs réels, si cela correspond à la masse salariale qui a été payée. Madame ALONZO, ce sont bien vos chiffres qui sont donnés au RSU. »

Monsieur DELANNE :

« Madame ALONZO ne peut pas vous répondre. »

Monsieur ALLARD :

« Elle me fait coucou. »

Monsieur DELANNE :

« Vous ne pouvez pas vous adresser à un agent, je suis désolé, c'est comme cela que ça se passe ! »

Monsieur LEJEUNE :

« Je ne comprends pas la conclusion. »

Monsieur ALLARD :

« La conclusion, si vous voulez savoir dans la masse salariale quel est le coût de vos effectifs, c'est bien les effectifs réels en équivalent temps plein. »

Monsieur LEJEUNE :

« Mais vous confondez, je répète, le budget est établi sur la base du tableau des effectifs qui ne correspond pas à la réalité faite parce que si cela correspondait à la réalité faite, vous n'auriez aucune marge de manœuvre en fonctionnement puisque vous exécuteriez le budget exact. »

Monsieur ALLARD :

« Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. Je dis simplement que, quand on regarde l'évolution des effectifs sur plusieurs années.....»

Monsieur LEJEUNE :

« Dans les effectifs, vous avez les contractuels. Vous avez les personnes qui sont en remplacement d'arrêt maladie, etc... »

Monsieur ALLARD :

« Oui, mais c'est ce que cela coûte à la communauté puisque c'est ce qui génère la masse salariale. La masse salariale est bien générée par les équivalents temps plein. »

Monsieur LEJEUNE :

« La masse salariale, vous l'avez dans le budget. »

Monsieur ALLARD :

« Oui, simplement, il serait intéressant de savoir à quoi correspond cette masse salariale, c'est tout. »

Monsieur LEJEUNE :

« La masse salariale, dans le cadre du budget, est établie sur la base du tableau des effectifs. »

Monsieur ALLARD :

« Oui, ça je ne le nie pas. »

Monsieur LEJEUNE :

« Du coup, vous avez votre réponse. »

Monsieur ALLARD :

« Non, j'ai ma réponse, je dis simplement qu'on est passé, parce qu'on n'a pas 2024, en 2022/2023, on a 2,1 équivalents temps plein de plus. »

Madame MOUTAUD :

« Mais le RSU ne sert pas à faire le budget. »

Monsieur LEJEUNE :

« Ne vous inquiétez pas, on gère très bien le budget sur cette commune depuis 30 ans et cela continuera encore longtemps, ce n'est pas le problème. Dans le RSU, vous avez le constaté. Si vous avez des contractuels non permanents, par exemple, notamment les remplaçants, si vous avez plus d'arrêts maladie, vous avez plus de remplaçants donc vous avez plus d'ETP comptabilisés dans le RSU mais ce n'est pas, pour autant, que la masse salariale est impactée. J'espère que l'on s'est un peu compris. »

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

13. Installation de panneaux photovoltaïques au Puy du Chiroux – bail emphytéotique

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Dans le cadre de la loi du 1er juillet 2023 ayant pour objectif l'accélération de la production des énergies renouvelables, la commune de La Souterraine a proposé trois terrains sur son domaine privé.

Après une mise en concurrence, c'est la société MANA Energies qui a été retenue.

La première promesse de bail concerne le projet sur le site des Fossés, sur la parcelle cadastrée CW 55 ;

La deuxième promesse de bail concerne le site de La Pouyade, sur les parcelles cadastrées ZD 16 et ZD 17 ;

Pour ces deux promesses de bail, le maire a été autorisé à les signer par délibération du 18 juin 2024.

La troisième promesse de bail concerne le site de l'ancienne décharge du Puy du Chiroux sur les parcelles ZK 274 et 275, ces deux parcelles ont été déclassées du domaine public par délibération du 18 juin 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la promesse de bail relative au projet du site du Puy du Chiroux parcelles ZK 274 et 275.

Monsieur VALADOUR :

« A-t-on une idée du calendrier de construction ? quand ce projet va-t-il voir le jour ? »

Monsieur LEJEUNE :

« C'est difficile à dire, cela va dépendre des autorisations qui ne dépendent pas forcément de nous. Je serais tenté de dire un an mais sans certitude et un an semble optimiste pour la mise en production. Les trois sites, c'est de l'ordre de 30 000 euros de loyer par an pour la commune. »

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

Monsieur LEJEUNE lève la séance à 21h15.

Le Maire

Etienne LEJEUNE

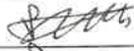
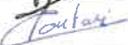
Le secrétaire de Séance,

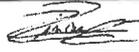
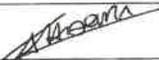
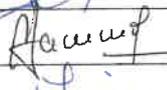
Bernard AUDOUSSET

Table des délibérations de la séance

2025-29	Approbation du Compte Financier Unique du Budget Eau pour l'exercice 2024 et affectation des résultats
2025-30	Approbation du Compte Financier Unique du Budget Assainissement pour l'exercice 2024 et affectation des résultats
2025-31	Vote du Budget primitif 2025 pour le Budget principal avec reprise anticipée des résultats 2024
2025-32	Vote du Budget primitif 2025 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2024
2025-33	Vote du Budget primitif 2025 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2024
2025-34	Vote du Budget primitif 2025 pour le Budget Lotissement La Jérémie 2 avec reprise des résultats 2024
2025-35	Vote des taux de fiscalité
2025-36	Subventions aux associations et autres personnes de droit privé
2025-37	Servitude de passage canalisations réseaux parcelles CV 622, CV 30 au Cheix
2025-38	Contrôle réglementaire des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur la qualité de l'air intérieur
2025-39	Location véhicule PARTNER Fourgon sur 49 mois
2025-40	Délibération portant création d'emplois
2025-41	Installation de panneaux photovoltaïques au Puy du Chiroux – bail emphytéotique

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 / 04 / 2025
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
3	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
4	A	Monsieur	Julien	DELANNE	
5	A	Madame	Karine	NADAUD- MONTAGNAC	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Patricia	MOUTAUD	
8	A	Monsieur	Sébastien	VITTE	
9	A	Madame	Marie	AUCLAIR- DECOURSIER	
10	CM	Monsieur	Philippe	VIARD	
11	CM	Madame	Brigitte	CASTILLE	
12	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
13	CM	Madame	Nathalie	DONY	
14	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
15	CM	Monsieur	Dominique	KERSKENS	
16	CM	Madame	Catherine	RIGAUD	
17	CM	Monsieur	Régis	MATHIEU	
18	CM	Madame	Sophie	GUERET	

19	CM	Monsieur	Julien	OMONT	
20	CM	Monsieur	Julien	BORIE	
21	CM	Monsieur	Victorien	VINCENT	
22	CM	Monsieur	Romain	VALADOUR	
23	CM	Madame	Mégane	LEPINE	
24	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
25	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
26	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
27	CM	Madame	M. Hétène	VIRAVAUD	
28	CM	Monsieur	Bernard	ALLARD	
29	CM	Madame	Isabelle	LEROY	

Annexé à la délibération 2025-36 : Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Objets SUBVENTIONS 2025 Annexé à la délibération	ASSOCIATION	nb présents et représentés	Abstention	contres	pour	exprimés	SUBVENTIONS VOTEES
ordinaire	ACCA CHASSE SAINT HUBERT	28	4	2	22	24	500,00 €
ordinaire	AFMD	28	4	2	22	24	150,00 €
ordinaire	AFTG LIMOUSIN	28	4	2	22	24	50,00 €
exceptionnelle	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	28	4	2	22	24	1 500,00 €
ordinaire	AMVP BRIDIERS	28	4	2	22	24	3 000,00 €
ordinaire	ANACR / LES AMIS DE LA RESISTANCE	28	4	2	22	24	150,00 €
ordinaire	ARAC	28	4	2	22	24	115,00 €
ordinaire	ARAVIC France VICTIME - 23	28	4	2	22	24	200,00 €
Evènement	AS BOXING	28	4	2	22	24	2 000,00 €
ordinaire	ASAF	28	4	2	22	24	200,00 €
ordinaire	ASDS GMS	28	4	2	22	24	500,00 €
ordinaire	ASS LES CANARDS SPORTIFS	28	4	2	22	24	200,00 €
ordinaire	ASS RESTOS DU COEUR	28	4	2	22	24	1 000,00 €
ordinaire	ASS SCOLAIRE LES COCCINELLES	28	4	2	22	24	200,00 €
Evènement	ASS SCOLAIRE LES COCCINELLES	28	4	2	22	24	275,00 €
ordinaire	ASSOC SPORTIVE CULT.ECOLE TLH	28	4	2	22	24	300,00 €
ordinaire	ASSOC SPORTIVE LYCEE (UNSS)	28	4	2	22	24	400,00 €
Evènement	ASSOC SPORTIVE LYCEE (UNSS)	28	4	2	22	24	100,00 €
ordinaire	ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE JF	28	4	2	22	24	400,00 €
Projet d'éducation et artistique	ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE JF	28	4	2	22	24	100,00 €
ordinaire	ASSOCIATION FAMILIALE	28	4	2	22	24	200,00 €
ordinaire	ATOUT FORME FITNESS	28	5	2	22	24	500,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
#23212317600-20250414-2025_36-CE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2025

Nom membre du Conseil municipal qui s'abstient	nb présents et représentés	Abstention	contre	pour	exprimés	ASSOCIATION	OBJETS SUBVENTIONS 2025	SUBVENTIONS VOTEES
	28	4	2	22	24	BANQUE ALIMENTAIRE DE CREUSE	ordinaire	1 000,00 €
	28	4	2	22	24	CIE DES ARCHERS DU PAYS	ordinaire	200,00 €
	28	4	2	22	24	CIE DES ARCHERS DU PAYS	except achat de matériels du pas de tir	1 000,00 €
	28	4	2	22	24	CLUB DE PLONGEE	ordinaire	350,00 €
	28	4	2	22	24	CLUB D'EDUCATION CANINE	ordinaire	400,00 €
	28	4	2	22	24	CLUB D'EDUCATION CANINE	Evènement concours ring 16 et 17 aout	400,00 €
	28	4	2	22	24	CLUB DES AINES DE LA SOUTERRAINE	ordinaire	500,00 €
	28	4	2	22	24	CLUB DES NOUNOUS	ordinaire	500,00 €
	28	4	2	22	24	COMITE DE JUMELAGE	ordinaire	1 600,00 €
	28	4	2	22	24	COMITE DE JUMELAGE	accueil des allemands du 29/5 au 1 ^{er} juin	8 500,00 €
	28	4	2	22	24	COMITE DE JUMELAGE	préparation actions 2026	300,00 €
	28	4	2	22	24	COMITE HISTORIQUE C.G.T.	ordinaire	150,00 €
	28	4	2	22	24	CONCOURS NATIONAL LIMOUSIN	délibération	12 500,00 €
	28	4	2	22	24	CORDES & COMPAGNIE	ordinaire	200,00 €
	28	4	2	22	24	CORDES & COMPAGNIE	Evènement concert fin juillet	100,00 €
	28	4	2	22	24	CREUSALIS	délibération	17 000,00 €
	28	4	2	22	24	CROIX ROUGE FRANCAISE	ordinaire	600,00 €
	28	4	2	22	24	DANISE AVEC MOI	Evènement stage et bal le 19 janvier et 16 mars	250,00 €
	28	4	2	22	24	DOJO SOSTRAMIEN	ordinaire	700,00 €
	28	4	2	22	24	ENDURANCE.23 LA SOUTERRAINE	ordinaire	200,00 €
	28	4	2	22	24	ENDURANCE.23 LA SOUTERRAINE	Evènement Cazinight 11 octobre 2025	600,00 €
	28	4	2	22	24	ENSEMBLE SOLIDAIRE (UNRPA)	ordinaire	200,00 €

Nom membre du Conseil municipal qui s'abstient	nb présents et représentés	Abattement	contre	pour	exprimés	ASSOCIATION	OBJETS SUBVENTIONS 2025	SUBVENTIONS VOTEES
	28	4	2	22	24	ENTENTE PONGISTE	ordinaire	500,00 €
	28	4	2	22	24	ENTENTE SPORTIVE MARCHOISE	ordinaire	8 500,00 €
	28	4	2	22	24	FLIP FLAP CLUB	ordinaire	500,00 €
	28	4	2	22	24	FNATH	ordinaire	200,00 €
	28	4	2	22	24	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	ordinaire	18 000,00 €
	28	4	2	22	24	GDA	ordinaire	550,00 €
	28	4	2	22	24	GROUPEMENT DU PERSONNEL	ordinaire	1 000,00 €
	28	4	2	22	24	GROUPEMENT DU PERSONNEL	except sorties (futuroscope, bowling)	1 350,00 €
	28	4	2	22	24	GRS LOISIRS LA SOUTERRAINE	ordinaire	1 000,00 €
	28	4	2	22	24	GRS LOISIRS LA SOUTERRAINE	Except achat de matériels	1 000,00 €
	28	4	2	22	24	HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE	ordinaire	4 000,00 €
	28	4	2	22	24	HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE	1/2 bôjéps	348,00 €
	28	4	2	22	24	LA SOUTERRAINE BASKET CLUB	ordinaire	4 000,00 €
	28	4	2	22	24	LA SOUTERRAINE BASKET CLUB	Mini basket Creusois et coupe 24 et 25 mai	500,00 €
	28	4	2	22	24	LES BRAMENTOMBES	ordinaire	500,00 €
	28	4	2	22	24	LIRE EN CREUSE	ordinaire	200,00 €
	28	4	2	22	24	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	ordinaire	97 000,00 €
	28	4	2	22	24	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	pré-scolaire	18 000,00 €
	28	4	2	22	24	MOTO VERTE MARCHOISE	Evènement Journée des chemins 9/03	400,00 €
	28	4	2	22	24	MUSIQUE EN MARCHE	ordinaire	5 000,00 €
	28	4	2	22	24	MUSIQUE EN MARCHE	Evènement 80 ^{ème} anniversaire 8 mai 1945	1 000,00 €
	28	4	2	22	24	PEINTRES DE LA PORTE ST JEAN	ordinaire	150,00 €

Norm membre du Conseil municipal qui s'abstient	nb présents et représentés	Abstention	contre	pour	exprimés	ASSOCIATION	OBJETS SUBVENTIONS 2025	SUBVENTIONS VOTEES
	28	4	2	22	24	PETANQUE MARCHOISE	ordinaire	450,00 €
	28	4	2	22	24	POUR LE PLAISIR	ordinaire	200,00 €
	28	4	2	22	24	SECOURS CATHOLIQUE	ordinaire	1 000,00 €
	28	4	2	22	24	SECOURS POPULAIRE	ordinaire	1 000,00 €
	28	4	2	22	24	SOCIETE PHILHARMONIQUE	ordinaire	23 000,00 €
	28	4	2	22	24	SOSTEROBIK	Evènement journée aquatique le 2 mars	280,00 €
	28	4	2	22	24	SOUT WEST DANCE	ordinaire	200,00 €
	28	4	2	22	24	SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS	ordinaire	800,00 €
	28	4	2	22	24	STADE MARCHOIS	ordinaire	3 000,00 €
	28	4	2	22	24	TAI CHI CHUAN	ordinaire	200,00 €
	28	4	2	22	24	TENNIS CLUB LA SOUTERRAINE	ordinaire	1 500,00 €
	28	4	2	22	24	TWIRLING FEERIE	Evènement chpt limousin 15 et 16 février	500,00 €
	28	4	2	22	24	UL CGT	ordinaire	300,00 €
	28	4	2	22	24	UNIVERSITE DE TOURS	évènementielle	5 000,00 €
	28	4	2	22	24	USLD "UN SOURIRE LONGUE DUREE"	ordinaire	500,00 €
	28	4	2	22	24	VELO CLUB	ordinaire	2 700,00 €
	28	4	2	22	24	VELO CLUB	Evènement prix Guy Geoffre 06/04	900,00 €
	28	4	2	22	24	VELO CLUB	Evènement polysportive 20/07	900,00 €
	28	4	2	22	24	VELO CLUB	Evènement sentier des maçons 07/09	900,00 €
	28	4	2	22	24	VOLLEY BALL CLUB	ordinaire	200,00 €
	28	4	2	22	24	VOYAGE CITE SCOLAIRE R. LOEWY	voyage délibération 2019 039	1 000,00 €
	28	4	2	22	24	YOGA SANTE	ordinaire	200,00 €